

Psychologie

Le magazine de l'Ordre des psychologues du Québec

volume 27
numéro 02
mars 10

QUÉBEC

Brenda Milner

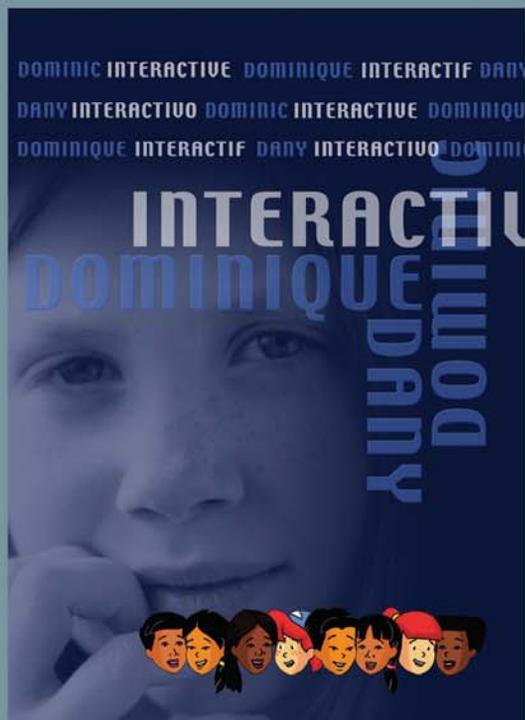
Une femme libre, une psychologue exceptionnelle

DOSSIER SUR LA PSYCHOLOGIE SCOLAIRE
POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX
ET LES PRATIQUES DES PSYCHOLOGUES
DANS LES ÉCOLES

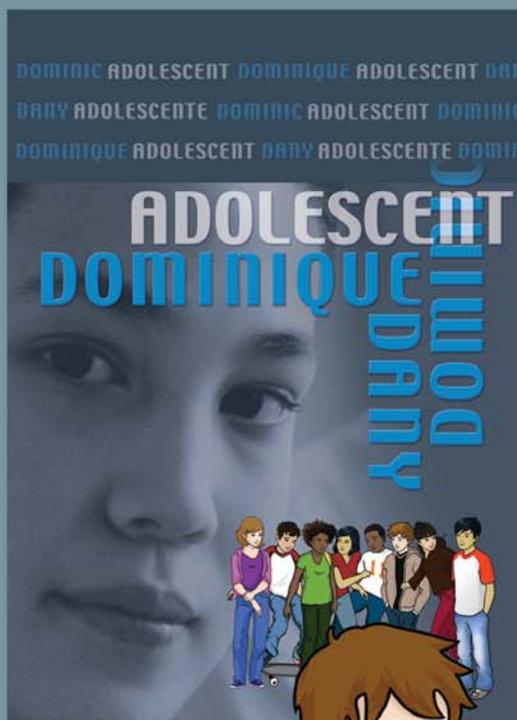
AVIS D'ÉLECTION
POSTES D'ADMINISTRATEURS OUVERTS
DANS SIX RÉGIONS

NOUVEAUTÉ À L'INTÉRIEUR
CAHIER RECHERCHE ET PRATIQUE

Dominique Interactif c'est quoi?



Version enfant (6 à 11 ans)



Version adolescent

- Une évaluation directe de la psychopathologie
- Un test entièrement développé et validé au Québec
- Un profil basé sur les critères du DSM-IV
- Une administration entièrement interactive

Chaque CD permet de choisir le sexe, le groupe ethnique (caucasien, afro-américain, hispanique-autochtone, asiatique) et la langue (français, anglais, espagnol) du jeune
Passations sur clé USB/internet

UN TEST INDISPENSABLE lorsqu'on évalue les enfants de 6 à 11 ans ou les adolescents

D.I.M.A.T. INC, C.P. 212, SUCCURSALE VICTORIA, WESTMOUNT, H3Z 2V5
TÉLÉPHONE (SANS FRAIS): 1 866 540-9255 • TÉLÉCOPIEUR: 514 482-0806
VENEZ VISITER NOTRE NOUVEAU SITE : WWW.DOMINIC-INTERACTIF.COM



Formation clinique 30e promotion Septembre 2010

CIG

CENTRE
D'INTÉGRATION
GESTALTISTE

-  Programmes de formation clinique
-  Ateliers de perfectionnement
-  Groupe NeuROgestalt
-  Les Éditions du CIG

-  Une formation clinique de pointe, strictement réservée aux professionnels de la santé mentale
-  Une théorisation rigoureuse, soutenue par les connaissances actuelles et intégrant :
 - Les connaissances des neurosciences actuelles, en particulier les travaux d'Allan Schore sur la régulation affective
 - Les théories contemporaines du développement de la mentalisation
 - La neurodynamique gestaltiste de l'expérience immédiate
-  Une formation expérientielle, permettant au participant d'éprouver personnellement les outils d'intervention et d'amorcer une réflexion approfondie sur ses propres enjeux développementaux
-  Des situations structurées de practicum supervisés en direct, permettant la mise en application sous contrôle
-  4 regroupements annuels de 4 jours pendant 3 ans

Pour recevoir la documentation complète et le dossier de candidature :
514-481-4134



Sous la direction de Gilles Delisle, Ph.D.
et de Line Girard, M.Ps.

> dossier p.22

Enjeux et pratiques de la psychologie scolaire

22_ L'intimidation entre enfants ne fait pas partie du DSM

Richard Gagné, psychologue scolaire

25_ Le développement des habiletés d'entraide et l'adaptation psychosociale des élèves présentant des problèmes de comportement

D^{re} Claire Beaumont, psychologue, professeure agrégée à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

30_ Entrevue avec le D^r Égide Royer, psychologue professeur et chercheur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

Faire de l'école la plaque tournante des services psychologiques offerts aux jeunes et à leur famille

Présenter une candidature pour les prix de l'Ordre

Les membres du comité des prix de l'Ordre lancent une invitation à tous les psychologues à soumettre la candidature d'un de leurs collègues pour l'attribution des prix 2010 qui seront remis lors du congrès de l'Ordre à la fin du mois d'octobre. L'appel de candidatures est lancé pour les quatre prix suivants : le prix Noël-Mailloux, le Prix professionnel et le Prix du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec. L'Ordre soulignera également le travail d'une personne ou d'un organisme qui, tout en n'étant pas psychologue, contribue au bien-être psychologique de la population en lui remettant un prix, le Prix de la santé et du bien-être psychologique. Vous avez jusqu'au 10 mai pour soumettre une candidature. Consultez le site Web de l'Ordre sous l'onglet « Prix de l'Ordre » pour connaître les modalités.



FSC
Sources Mixtes
Groupe de produits issu de
forêts bien gérées et d'autres
sources contrôlées

Cert no. XXX-XXX-000
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Ce magazine est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100% de fibres recyclées post-consommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.



— sommaire

07_ Éditorial

Au-delà des approches

08_ Secrétariat général

Le point sur les ententes de mobilité

10_ Avis d'élection 2010

12_ Pratique professionnelle

La création de l'INESSS : l'Ordre intervient sur le projet de loi 67

14_ Déontologie

La conciliation comme moyen de rétablissement de la relation

16_ Affaires juridiques

Le point sur différents dossiers en cours

18_ Portrait : Brenda Milner

Femme de tête et d'espoirs heureux

21_ Les psychologues s'engagent pour venir en aide à la communauté haïtienne

32_ Vient de paraître

34_ Activités régionales et activités des regroupements / Tableau des membres / Colloques et congrès

35_ Petites annonces

38_ La recherche le dit

Psychologie Québec est publié six fois par année à l'intention des membres de l'Ordre des psychologues du Québec. La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source. Les textes publiés dans cette revue sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en rien l'Ordre des psychologues du Québec. L'acceptation et la publication d'annonces publicitaires n'impliquent pas l'approbation des services annoncés. Pour faciliter la lecture, les textes sont rédigés au masculin et incluent le féminin.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0824-1724

Envoi en poste publication,
numéro de convention 40065731

Rédactrice en chef :: Diane Côté

Comité de rédaction :: Rose-Marie Charest,
Nicolas Chevrier, Gilles Biron

Rédaction :: Krystelle Larouche

Publicité :: David St-Cyr
Tél. :: 514 738-1881 ou 1 800 363-2644
Télécopie :: 514 738-8838
Courriel :: psyquebec@ordrepsy.qc.ca

Conception graphique et production ::
Quatuor Communication

Abonnements ::

Membres OPQ :: gratuit
Non-membres :: 40,50 \$ / 6 numéros (taxes incluses)
Étudiants :: 25,50 \$ / 6 numéros (taxes incluses)

Ordre des psychologues du Québec

1100, avenue Beaumont, bureau 510
Mont-Royal Qc H3P 3H5
www.ordrepsy.qc.ca

Psychologie

QUÉBEC

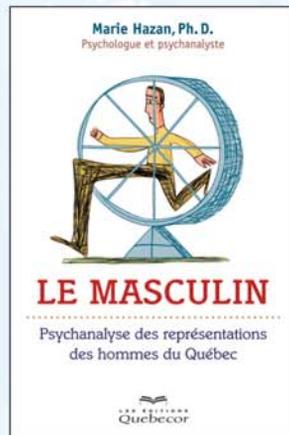
Dates de tombée des annonces publicitaires :

Mai 2010 : 26 mars 2010
Juillet 2010 : 21 mai 2010

Vient de paraître

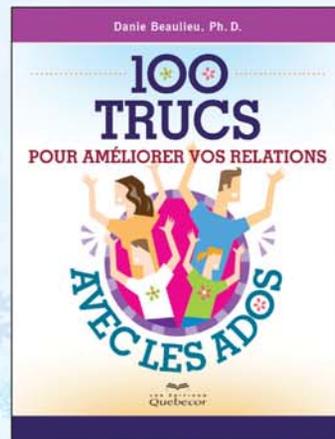
Marie Hazan

Ph. D.
psychologue et
psychanalyste
Le masculin
Psychanalyse des
représentations des
hommes du Québec.



Danie Beaulieu

Ph. D.
(psychologie)
**100 trucs pour
améliorer
vos relations
avec les ados**
Des trucs simples
et des solutions qui
s'adressent aux parents.




LES ÉDITIONS
Québecor

LES ÉDITIONS QUEBECOR

7, chemin Bates, Outremont (Québec) H2V 4V7
Téléphone : 514 270 1746

Courriel : simard.jacques@quebecoreditions.com

Pour en savoir plus : www.quebecoreditions.com

Pascale Brillon, Ph. D.

Se relever
d'un
traumatisme

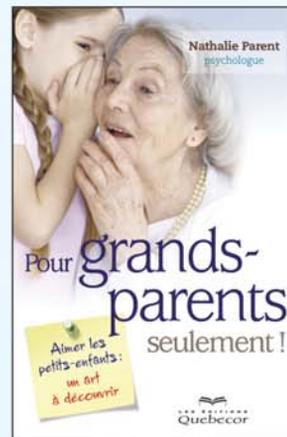


Pascale Brillon

Ph. D.
(psychologie)

**Se relever d'un
traumatisme**

Réapprendre à vivre
et à faire confiance.
Nouvelle édition
mise à jour.



Nathalie Parent

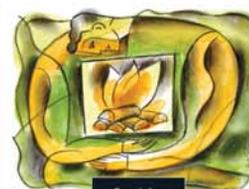
Psychologue

**Pour
grands-parents
seulement !**

Aimer les petits-enfants :
un art à découvrir.

Hélène Matte - psychologue

QUAND
LES ÉMOTIONS
SE TAISENT



Hélène Matte

Psychologue

**Quand les
émotions
se taisent**

Savoir les reconnaître
et les apprivoiser.

En vente dans toutes
les librairies du Québec
et en Europe



Rose-Marie Charest / Psychologue
Présidente de l'Ordre des psychologues du Québec

Éditorial

Au-delà des approches

Les connaissances sur lesquelles s'appuient les modèles d'intervention en psychologie sont en constante évolution. Des données sont recueillies quotidiennement, non seulement en laboratoire, mais dans la pratique. Dommage que ces dernières soient si peu regroupées, si peu diffusées. Encore plus dommage que certains professionnels, décideurs ou gestionnaires s'appuient trop souvent sur une collecte et des interprétations réductionnistes des données de recherche pour orienter les pratiques.

Les psychologues ont tous acquis une rigoureuse formation scientifique. La recherche est une des sept compétences exigées par l'Ordre pour reconnaître un diplôme comme donnant accès à la profession. Le but n'est pas de faire de chacun un chercheur de carrière, mais de s'assurer que chaque psychologue adopte une démarche scientifique pour guider sa propre pratique. Cela implique d'être en mesure de faire une lecture critique des publications scientifiques, d'en retirer les informations utiles, de tenir compte des observations faites dans sa propre pratique, de se questionner sur ses propres résultats comme sur ceux des autres et d'adapter ses interventions en conséquence. C'est là le meilleur moyen d'offrir à nos clients les services professionnels auxquels ils sont en droit de s'attendre de la part d'un psychologue. C'est aussi la meilleure façon de documenter notre efficacité et les services que nous sommes en mesure de rendre à la population. C'est aussi la meilleure manière de ne pas se faire imposer une façon de faire au nom de la science, des données probantes ou des choix idéologiques.

En psychologie clinique, différents modèles théoriques ont donné lieu à différentes approches ou modalités d'intervention. Certains mythes veulent que dans telle approche, on arrive toujours à résoudre les problèmes rapidement et efficacement, que telle autre soit la seule qui permette d'aller à la racine du problème et donc de le résoudre complètement, que telle autre soit la seule où la personne se sente pleinement acceptée et où ses ressources sont appelées à se développer. Or, on sait qu'une TCC peut parfois ne pas fonctionner tout comme elle peut résoudre un problème sans risque de rechute – aucune étude n'a démontré la fameuse substitution de symptôme. L'approche analytique peut s'avérer efficace à court terme. Une approche à long terme

peut être essentielle pour un certain type de problématique, notamment les troubles de personnalité. Ceux qui pratiquent en TCC sont intéressés par une compréhension du développement du problème et ceux qui pratiquent dans les approches humaniste et analytique, pour ne nommer que celles-là, visent à ce que leur client soit soulagé de sa souffrance le plus rapidement possible. Bref, il est grand temps de contester ces mythes pour orienter le discours sur l'intervention du psychologue, sa pertinence, son efficacité, sa souplesse, son adaptation en fonction des clientèles, des situations et des résultats obtenus sur le terrain comme en laboratoire.

Lorsque je prends la parole au nom des psychologues, je ne sens pas que je dois avoir des discours différents pour représenter différentes approches. Je prends appui sur ce dénominateur commun : la compétence en évaluation comme en intervention, acquise et maintenue par une démarche rigoureuse, la responsabilité professionnelle, le sens du devoir et surtout, le désir d'aider. Ce sont des valeurs sûres qui m'inspirent lorsque je parle au nom des psychologues. Je suis fière de pouvoir le faire.

Le présent numéro de *Psychologie Québec* s'accompagne d'un premier *Cahier recherche et pratique*. D'autres suivront. L'Ordre souhaite rendre accessibles aux psychologues praticiens les principales sources d'information qui peuvent supporter la pratique. Nous souhaitons tout autant connaître les points de vue des praticiens que ceux des chercheurs. Mais au-delà de tout, nous souhaitons favoriser la communication, voire la collaboration, de manière à ce que ce soient les psychologues eux-mêmes qui définissent et diffusent les données probantes.

Vos commentaires sur cet éditorial sont les bienvenus à :
presidence@ordrepsy.qc.ca

Secrétariat général

Le point sur les ententes de mobilité



Stéphane Beaulieu / Psychologue

Secrétaire général

stephanebeaulieu@ordrepsy.qc.ca

_L'ENTENTE FRANCE-QUÉBEC

Le gouvernement du Québec fait de la mobilité des professionnels une priorité. Le premier ministre, monsieur Jean Charest, signait à l'automne 2008, une entente historique avec le président de la République française, monsieur Nicolas Sarkozy : l'Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. L'Ordre des psychologues, à l'instar d'autres ordres professionnels québécois, travaille présentement à mettre en œuvre le volet « psychologues » de cette entente. L'objectif étant la signature d'un Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) avec la France, à l'automne 2010.

Rappelons que l'Entente France-Québec s'inscrit dans une série de moyens mis en place pour favoriser l'accès aux professions réglementées aux personnes formées à l'extérieur du Québec. Ce type d'entente servira dans le futur à répondre aux besoins grandissants de main-d'œuvre dans les divers secteurs d'activités professionnelles, notamment dans le secteur de la santé. Précisons qu'à l'heure actuelle, la profession de psychologue n'est pas sur la liste des professions en pénurie telles qu'identifiées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'Ordre est en constante surveillance de l'évolution des effectifs en collaboration avec les autorités gouvernementales. Toutefois, on constate d'ores et déjà des difficultés de recrutement pour certains postes de psychologues dans le secteur scolaire et en région, notamment. Il faut savoir que le phénomène des retraites affecte notre profession au même titre que les autres professions. En outre, la moitié du corps professionnel des psychologues devra être renouvelé d'ici les 15 prochaines années. Les ententes de mobilités pourront alors être un des moyens permettant de pourvoir à certains postes dans les années à venir.

Afin d'amorcer les travaux de l'Entente France-Québec pour la profession de psychologue, une délégation de l'Ordre s'est rendue à Paris au mois de janvier dernier pour rencontrer leurs homologues responsables de l'exercice de la profession en France. Avec le soutien de la Délégation du Québec à Paris, une rencontre a été organisée avec les représentants du ministère français de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Des représentants des milieux universitaires participaient à cette rencontre. Des regroupements de psychologues représentant le point de vue de la pratique professionnelle ont aussi été rencontrés à l'occasion de cette visite de reconnaissance.

Il importe de savoir qu'il n'existe pas d'ordre professionnel des psychologues en France. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche est l'organisme gouvernemental qui a l'autorité en matière d'autorisation légale d'exercer la profession de psychologue dans l'Hexagone. Ce ministère est donc l'interlocuteur privilégié pour réaliser l'Entente France-Québec.

Les premiers échanges entre l'Ordre et nos homologues français auront permis d'amorcer le travail et d'apporter un début de réponse à plusieurs éléments auxquels il faudra porter une attention particulière afin d'en arriver à l'établissement d'un ARM. Il s'agit entre autres d'apprendre à connaître les mécanismes d'accès au permis de psychologue en France. Il faut aussi comparer les profils de formation universitaire menant au permis de pratique et comparer les champs d'exercice. Une analyse formelle et détaillée devra être effectuée au cours des prochains mois afin de mieux identifier et connaître les particularités de nos systèmes respectifs.

Sans prétendre à aucune conclusion définitive, les recherches préliminaires permettent d'ores et déjà de tirer certaines conclusions. Il apparaît en effet qu'il n'y a pas de différence substantielle entre le champ d'exercice des psychologues en France et celui des psychologues québécois. On note cependant que les psychologues québécois semblent jouir d'une plus grande autonomie professionnelle que les psychologues français. On observe aussi des différences substantielles dans la formation universitaire préparatoire à l'exercice de la profession. En effet, les psychologues français obtiennent leur permis sur la base d'une maîtrise, alors que le Québec est à la norme doctorale depuis 2006.

À cet égard, l'ARM devra vraisemblablement prévoir des mesures de formation d'appoint pour certains psychologues français qui viendront s'établir au Québec, en particulier les jeunes psychologues qui n'ont que peu ou pas d'expérience de travail. Par ailleurs, il est aussi fort probable que l'ARM comportera des dispositions qui permettront de prendre en compte l'expérience de travail des psychologues français, de telle sorte que ceux qui ont suffisamment d'expérience de travail ne seront pas traités sur le même pied que ceux qui sortent de l'université. Un stage d'adaptation et d'évaluation pourrait ainsi être exigé aux candidats qui ont de l'expérience de travail avant qu'ils puissent obtenir un permis régulier de l'Ordre. Il est aussi envisagé qu'un tel stage soit imposé aux psychologues québécois qui voudront s'établir en France.

Évidemment, toutes les modalités et les détails de l'ARM sont à préciser et feront l'objet d'une négociation entre le Québec et la France. Au cours des prochains mois, les représentants de l'Ordre et ceux de la partie française s'affaireront à concrétiser les détails de l'Entente. Nous vous invitons à suivre l'évolution de ce dossier

en consultant le site Web de l'Ordre et Psychologie Québec. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la conclusion de ce processus sera la signature d'un ARM à l'automne 2010.

L'ENTENTE QUÉBEC-ONTARIO ET L'ACCORD DE COMMERCE INTÉRIEUR CANADIEN

Nous vous avons informé au sujet de l'Entente Québec-Ontario et de l'Accord de commerce intérieur canadien (l'ACI) au cours des derniers mois (voir Chronique secrétariat général, *Psychologie Québec*, mars 2009, vol. 26, n° 2).

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de psychologue hors Québec qui donne ouverture au permis de l'Ordre des psychologues du Québec est entré en vigueur au mois de décembre 2009. Ce règlement répond à la fois aux exigences de l'Entente Québec-Ontario et de l'ACI. Il permet à tout psychologue, détenteur d'un permis valide dans une province canadienne (ou un territoire canadien), d'obtenir un permis d'exercice au Québec¹. L'entrée en vigueur de ce règlement fait en sorte que l'Ordre des psychologues est désormais inscrit sur la liste des professions qui sont conformes aux ententes intervenues entre les gouvernements des provinces canadiennes en matière de mobilité de la main-d'œuvre. Notons enfin que les ententes entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont dites de « réciprocité ». Les psychologues québécois auront ainsi la possibilité d'obtenir un permis de pratique dans les autres provinces canadiennes par le biais de ces ententes.

À ce jour, six provinces ont adopté un règlement semblable à celui du Québec. Toutefois, certains différends demeurent encore présents. C'est le cas de l'Ontario qui prévoit donner le titre de « psychologue associé » aux psychologues détenteurs de maîtrise et le titre de psychologue aux détenteurs d'un doctorat. L'Ordre considère cette mesure comme étant discriminatoire pour les psychologues détenteurs d'une maîtrise et il fait les démarches nécessaires auprès des autorités gouvernementales compétentes en la matière pour corriger cette situation.

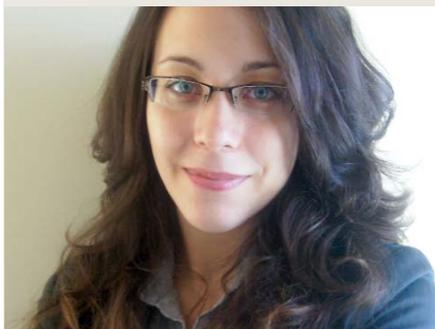
Note

1 Certaines conditions peuvent s'appliquer, notamment en matière de déontologie, de langue française et de limitation d'exercice.

DEUX NOUVELLES EMPLOYÉES À L'ORDRE



Cindy Décarie, qui a travaillé à l'Ordre durant ses études en psychologie et en droit, nous revient après avoir réussi ses examens du Barreau du Québec. Sous la supervision de M^{me} Édith Lorquet, conseillère juridique et secrétaire du conseil de discipline, M^{me} Décarie effectue son stage en droit jusqu'en juillet prochain. Elle agira comme secrétaire adjointe du conseil de discipline et participera notamment à la rédaction de la réglementation relative au projet de loi 21.



L'Ordre a le plaisir d'accueillir au sein de son équipe Krystelle Larouche, jeune finissante au programme de communication, politique et société de l'Université du Québec à Montréal, au poste d'agente de communication. En remplacement d'Annie-Michèle Carrière, M^{me} Larouche amorce sa carrière à l'Ordre des psychologues après un bref passage à l'Institut du Nouveau Monde. Nous lui souhaitons succès et plaisir dans ses nouvelles fonctions.

Psychologie Corporelle Intégrative

www.institutpci.com



Montréal
(514) 383-8615

Extérieur de Montréal
1-877-383-8615

2503 Henri-Bourassa Est.
bureau 101 Montréal (Qc)
H2B 1V3

- Spécialisation d'intégration psychocorporelle pour professionnels
- Ateliers de développement personnel
- Ateliers thématiques
- Soirées d'information gratuites

Début de la formation

Montréal
9 septembre 2010

Atelier thématique

Le Maître Rêveur
24-25 avril et 26-27 juin 2010

Développée depuis 1985

Une synthèse de plusieurs approches psychologiques (Gestalt, reichienne, psychologie du Soi, relations objectives) et de plusieurs techniques permettant d'intégrer l'expérience corporelle au cœur du processus de développement et d'intégration du Soi.

Le travail avec la respiration, le mouvement, les frontières et la présence, dans le cadre de la relation thérapeutique stimulent et supportent une nouvelle expérience de Soi et du sentiment d'être vivant. Ces expériences d'intégration corps-esprit-cœur favorisent une réorganisation du cerveau au sens où le décrivent les neurosciences actuelles.

Programme offert au Québec et en Belgique.

Ville Mont-Royal, le 1^{er} mars 2010

Par la présente, avis vous est donné que des élections auront lieu à huit (8) postes d'administrateurs ou administratrices du conseil d'administration de l'Ordre des psychologues du Québec au cours des mois d'avril et de mai 2010. Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur les procédures d'élection et un bulletin de présentation aux postes mis en élection.

Stéphane Beaulieu, Secrétaire général

ÉLECTION 2010

Les postes mis en élection en 2010 sont les suivants :

RÉGION	ADMINISTRATEURS/ ADMINISTRATRICES DONT LE MANDAT SE TERMINE EN 2010
--------	---

> Saguenay-Lac-Saint-Jean :	M. Réjean Simard (1 poste sur 1)
-----------------------------	-------------------------------------

> Québec/Chaudière-Appalaches :	Dr Janel Gauthier (1 postes sur 3)
---------------------------------	---------------------------------------

> Mauricie/Centre-du-Québec :	M. André Pellerin (1 poste sur 1)
-------------------------------	--------------------------------------

> Estrie :	M ^{me} Marie-Rose Grenier (1 poste sur 1)
------------	---

> Montréal :	Dr André Lemieux M ^{me} Marie-Josée Lemieux D ^{re} Alessandra Schiavetto
--------------	--

> Laurentides/Lanaudière :	M ^{me} Hélène Vincent (1 poste sur 1)
----------------------------	---

RENSEIGNEMENTS

Conformément aux articles 61, 66.1 et 78 du Code des professions, le conseil d'administration de l'Ordre des psychologues du Québec est composé de la présidente et de vingt-quatre (24) administrateurs/administratrices dont vingt (20) sont élus par les membres et quatre (4) sont nommés par l'Office des professions du Québec, pour un total de vingt-cinq personnes.

Les administrateurs sont élus pour un mandat de trois ans. Ils se réunissent au moins une fois par trois mois, soit minimalement quatre fois par année. Les membres du conseil d'administration désignent, lors d'un vote annuel, trois des administrateurs élus et un des représentants nommés par l'Office pour siéger au comité exécutif de l'Ordre. Ce comité tient, pour sa part, au moins une réunion toutes les six semaines.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Aux fins des présentes élections, les candidats :

- 1- Doivent être membres en règle de l'Ordre des psychologues du Québec;
- 2- Ne doivent pas s'être vu imposer une limitation ou une suspension du droit d'exercice au cours des 45 jours précédant la date fixée pour la clôture du scrutin;
- 3- Doivent être domiciliés au Québec;
- 4- Doivent avoir leur domicile professionnel dans la région qu'ils veulent représenter.

Extrait du Code des professions, article 60

Tout professionnel doit élire domicile en faisant connaître au secrétaire de l'ordre dont il est membre le lieu où il exerce principalement sa profession, dans les trente jours où il commence à exercer celle-ci ou, s'il ne l'exerce pas, le lieu de sa résidence ou de son travail principal; le domicile ainsi élu constitue le domicile professionnel. Il doit aussi lui faire connaître tous les autres lieux où il exerce sa profession.

N.B. En cas de doute, relativement à leur région électorale, les candidats à l'élection sont invités à communiquer directement avec M^{me} Francine Pilon au numéro 514 738-1881 ou 1 800 363-2644, poste 224, avant de soumettre leur candidature.

ÉCHÉANCIER DES ÉLECTIONS 2010

L'élection 2010 de l'Ordre se déroulera selon l'échéancier suivant :

- > Période de mise en candidature : du 25 mars au 20 avril 2010 à 17 h
- > Période de vote : du 5 mai au 20 mai 2010 à 17 h
- > Clôture du scrutin : 20 mai 2010 à 17 h
- > Dépouillement du vote : 21 mai 2010

N.B. Seules les personnes qui seront membres de l'Ordre le 5 avril 2010 à 17 h pourront voter.

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Toute mise en candidature à un poste d'administrateur ou d'administratrice doit être effectuée sur le bulletin de présentation ci-joint. Veuillez noter que compte tenu du fait qu'il y a plus d'un poste d'administrateur à pourvoir dans la région de Montréal, le bulletin de mise en candidature à ce poste peut être photocopié.

Selon l'article 18 du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec, un membre ne peut signer plus de bulletins qu'il n'y a de postes d'administrateurs à pourvoir dans sa région. Toute signature apparaissant sur un nombre de bulletins plus élevés que le nombre de postes d'administrateurs à pourvoir sera donc rayée de tous les bulletins sur lesquels elle apparaît.

2010_BULLETIN DE PRÉSENTATION POUR L'ÉLECTION D'UN ADMINISTRATEUR OU D'UNE ADMINISTRATRICE

Le bulletin d'un candidat à un poste d'administrateur/administratrice doit être signé par la personne mise en candidature. Le bulletin de présentation au poste d'administrateur dans une région donnée doit être signé par au moins cinq (5) psychologues ayant leur domicile professionnel dans cette région. En effet, en vertu de l'article 68 du Code des professions, seuls peuvent signer un bulletin de présentation d'un candidat à un poste d'administrateur dans une région donnée les psychologues ayant leur domicile professionnel dans cette région.

Tous les candidats/candidates doivent, conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec, faire parvenir au secrétariat de l'Ordre, en même temps que leur bulletin de présentation, un bref *curriculum vitae* contenant les renseignements suivants :

- > Nom
- > Prénom
- > Date de naissance
- > Date d'admission à l'Ordre
- > Candidat au poste d'administrateur/administratrice pour la région de (indiquer le nom de la région électorale) au conseil d'administration de l'Ordre des psychologues du Québec.
- > Expérience antérieure dans la profession
- > Description des principales activités au sein de l'Ordre
- > Buts poursuivis

Pour s'exprimer sur les 3 derniers sujets, chaque candidat peut utiliser un maximum total de 60 lignes.

Lors de la mise en branle de la procédure de vote, les *curriculum vitae* de chaque candidat seront transmis aux membres en même temps que les bulletins de vote.

En vertu de l'article 24 du Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre des psychologues du Québec, si un groupe de candidats fait équipe dans une ou plusieurs régions, ou pour l'ensemble des postes, chacun de ces candidats doit en aviser le secrétaire au plus tard le **20 avril 2010** à 17 h. Lorsqu'une équipe est formée selon l'article 24, le secrétaire joint à l'envoi postal contenant les bulletins de vote et les *curriculum vitae* des candidats une lettre circulaire informant les membres à cet effet.

Tous les documents pertinents à la mise en candidature, soit le bulletin de présentation, le *curriculum vitae* des candidats et, éventuellement, l'avis de composition d'une équipe doivent parvenir au **secrétariat général de l'Ordre des psychologues du Québec, 1100, avenue Beaumont, bureau 510, Mont-Royal (Québec) H3P 3H5**, et au plus tard le **20 avril 2010 avant 17 h**.

N. B. – Il est à noter que les bulletins de présentation expédiés par télécopieur ne seront pas acceptés.

PROPOSITION

Nous soussignés, membres en règle de l'Ordre des psychologues du Québec ayant élu notre domicile professionnel dans la région cochée ci-dessous, proposons comme candidat/candidate au poste d'administrateur/administratrice de cette région :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Saguenay–Lac-Saint-Jean | <input type="checkbox"/> Estrie |
| <input type="checkbox"/> Québec/Chaudière-Appalaches | <input type="checkbox"/> Montréal |
| <input type="checkbox"/> Mauricie/Centre-du-Québec | <input type="checkbox"/> Laurentides/Lanaudière |

Nom du candidat ou de la candidate (**lettres moulées**)

Adresse du domicile professionnel du candidat ou de la candidate

N.B. Les noms, signatures et adresses de cinq (5) psychologues dont le domicile professionnel se situe dans la même région électorale que celle du candidat doivent apparaître ci-après.

1. _____
Nom du proposeur (**lettres moulées**)

Signature

Adresse du domicile professionnel du proposeur n° 1

2. _____
Nom du proposeur (**lettres moulées**)

Signature

Adresse du domicile professionnel du proposeur n° 2

3. _____
Nom du proposeur (**lettres moulées**)

Signature

Adresse du domicile professionnel du proposeur n° 3

4. _____
Nom du proposeur (**lettres moulées**)

Signature

Adresse du domicile professionnel du proposeur n° 4

5. _____
Nom du proposeur (**lettres moulées**)

Signature

Adresse du domicile professionnel du proposeur n° 5

Acceptation

Je soussigné(e) _____, domicilié(e) au Québec et membre en règle de l'Ordre des psychologues du Québec, ayant élu domicile professionnel dans la région

_____, accepte de me porter candidat ou candidate au poste d'administrateur ou d'administratrice de cette région.

Signature du candidat ou de la candidate

Pratique professionnelle

La création de l'INESSS : l'Ordre intervient sur le projet de loi 67



Pierre Desjardins / Psychologue

Directeur de la qualité et du développement de la pratique

pdesjardins@ordrepsy.qc.ca

L'INESSS, c'est l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux. Il serait créé par le projet de loi 67, présenté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Yves Bolduc, et a été discuté en commission parlementaire en janvier dernier. L'Ordre a déposé un mémoire et comparu devant les parlementaires pour exprimer le point de vue des psychologues¹.

La mission que l'on veut donner à l'INESSS est de « promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux ». À cette fin, il aurait à évaluer les avantages et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels; il aurait également à élaborer et diffuser des recommandations et des guides de pratique visant leur utilisation optimale; enfin, il verrait à conseiller le ministre sur la composition de certaines listes de médicaments, notamment la liste couverte par le régime général d'assurance médicaments.

_L'INESSS : PAS ENTIÈREMENT NOUVEAU

En vérité, l'INESSS ne serait pas entièrement nouveau, puisqu'il succéderait à deux organismes existants : le Conseil du médicament du Québec (CMQ) et l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS). Depuis plusieurs années, ces deux organismes ou leurs prédécesseurs jouent dans leur domaine respectif un rôle d'évaluation de technologies et d'intervention en santé qui débouche notamment sur la production et la diffusion de guides de pratique à l'intention des médecins et d'autres intervenants du réseau de la santé.

La création de l'INESSS comporte deux innovations principales. En premier lieu, la fusion des deux organismes existants permettra d'abolir les silos entre l'évaluation des thérapies médicamenteuses et celle des autres types de thérapies : l'INESSS pourra ainsi pratiquer une approche intégrée à l'évaluation des technologies et des modes d'intervention. Le Québec s'inscrit ainsi dans le sillage d'initiatives prises ailleurs dans le monde. Pensons par exemple au Royaume-Uni qui confie le mandat d'évaluer l'efficacité des psychothérapies au National Institute for Clinical Excellence (NICE).



Près de vous... et adapté à vos besoins

Le CMR poursuit son expansion et recherche des professionnels passionnés et dynamiques pour pourvoir les postes suivants :

Neuropsychologues

Programme jeunesse

- (Granby)
 - Poste temporaire (6 mois) à temps partiel (31,5 h/sem.)
- (Saint-Hyacinthe)
 - Poste temporaire (1 an) à temps partiel (7 h/sem.)
- (Sorel-Tracy)
 - Poste permanent à temps partiel (14 h/sem.)

Programme adulte

- Traumatologie (Châteauguay)
 - Poste temporaire (1 an) débutant en juin à temps partiel (21 h/sem.)
- Traumatologie adulte (Saint-Hyacinthe)
 - Poste temporaire (1 an) à temps partiel (31 h/sem.)

Centre montréalais de réadaptation
5300, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec) J3Y 3N7
Télécopieur : 450 676-0047 • emploi.cmr@rrsss16.gouv.qc.ca

Psychologues cliniques

Programme jeunesse

- Clinique de dysphagie (Saint-Hubert)
 - Poste temporaire (9 mois) à temps partiel (7 h/sem.)

- Clinique des troubles complexes du développement (Saint-Hubert)
 - Poste temporaire (15 mois) à temps partiel (21 h/sem.)

- Déficience auditive (Saint-Hubert)
 - Poste temporaire (1 an) à temps partiel (28 h/sem.)

Programme adulte

- Déficience auditive (Saint-Hubert)
 - Poste temporaire (1 an) à temps partiel (28 h/sem.) avec possibilité de temps complet

Communiquez avec nous pour en savoir davantage à notre sujet ou visitez régulièrement notre site Web pour prendre connaissance des nouveaux affichages.

Transmettez-nous votre CV en mentionnant le titre du poste convoité.



www.cmrmonteregie.ca

Cependant, l'INESSS va plus loin que l'expérience du NICE. Le projet de loi 67 y intègre également la dimension des services sociaux et, ce faisant, élargit sa mission au-delà des domaines traditionnels purement technologiques propres aux missions historiques du CMQ et de l'AETMIS.

Cette innovation interpelle au premier chef notre profession, puisqu'elle est directement concernée par le mandat du nouvel INESSS. En effet, la pratique de la psychologie s'étend à tout le domaine de la santé (mentale et physique) et, de plus, les psychologues œuvrent dans des milieux dont la vocation peut être liée à la santé ou aux services sociaux.

Par ailleurs, l'Ordre accorde une importance capitale à l'utilisation des données probantes disponibles en vue d'assurer une meilleure efficacité des services rendus au public. Toutefois, il y a lieu de réfléchir sur l'utilisation à faire des données probantes, comme le balise par exemple la politique que l'Ordre a adoptée à cet égard². L'Ordre considère que l'INESSS pourrait contribuer non seulement à mettre les choses en perspective, mais aussi à travailler à la recherche de nouvelles données probantes, celles-ci étant issues des pratiques sur le terrain.

_OUI À L'INESSS... AVEC PRUDENCE ET TRANSPARENCE

L'Ordre appuie la création de l'INESSS et l'intégration des services sociaux à sa mission. Cette nouveauté donne enfin leur importance légitime à la santé mentale et aux relations humaines dans l'univers de la santé et des services sociaux et fait place à d'autres déterminants de la santé que les seuls déterminants physiques. L'intégration de ces domaines d'intervention au mandat de l'INESSS canaliserait vers nos disciplines des ressources de recherche qui ont pu manquer par le passé.

Malgré cet appui, l'Ordre a exprimé de très sérieuses préoccupations relativement à quelques aspects du projet de loi 67. On peut regrouper ces préoccupations sous trois volets : 1) la nature et la portée des lignes directrices; 2) la protection du lien de confidentialité entre le thérapeute et son client; et 3) la transparence et l'imputabilité de l'INESSS.

Sur la nature et la portée des lignes directrices, l'Ordre a insisté auprès des parlementaires sur l'importance de tenir compte, dans la production de lignes directrices à l'endroit des professionnels, des problématiques spécifiques de la santé mentale et des relations humaines – en particulier la nécessité de faire une large place à l'évaluation des caractéristiques et circonstances propres à chaque cas individuel, dans des disciplines qui se prêtent moins à la standardisation que, par exemple, la chirurgie ou certaines thérapies médicamenteuses. À cet égard, le ministre Bolduc s'est

voulu rassurant lors de notre comparution. Nous avons quand même souligné la nécessité de consulter systématiquement l'Ordre chaque fois que les travaux porteront sur des activités liées au champ d'exercice des psychologues.

Sur le lien de confidentialité entre le thérapeute et son client, l'Ordre a manifesté sa vive inquiétude devant le libellé d'un alinéa particulier du projet de loi et selon lequel l'INESSS pourrait requérir d'un organisme public « des renseignements personnels nécessaires à l'exercice de ses fonctions d'étude ou d'évaluation [...] ». Nous avons exprimé notre opposition absolue à la transmission de renseignement personnel concernant la santé mentale. Le ministre nous a assuré que son intention n'était pas d'obliger la transmission de renseignements personnels; il s'agirait plutôt de permettre de retrouver la trace des individus entre les divers systèmes d'information aux fins de recherche, et ce, sur une base anonyme. Toutefois, aucun parlementaire n'a été en mesure de nous assurer que le texte actuel du projet de loi protégeait effectivement la confidentialité des données. Le ministre a pris l'engagement de faire les vérifications requises auprès des spécialistes de la question au gouvernement. Nous continuerons donc d'être extrêmement vigilants sur cet aspect du dossier.

Finalement, l'Ordre a formulé quelques recommandations de nature à améliorer la transparence et l'imputabilité de l'INESSS, ce qui aurait pour effet d'accroître sa crédibilité et, par voie de conséquence, son efficacité.

_Notes

- 1 Pour ceux qui seraient intéressés, l'enregistrement de la présentation que l'Ordre a faite en commission parlementaire est accessible à l'adresse suivante : <http://www.assnat.qc.ca/fra/travaux/Debats/banquevideo/csss/excelsante.html>. Le mémoire se trouve sur le site de l'Ordre dans la section réservée aux membres à l'adresse suivante : http://www.ordrepsy.qc.ca/pdf/Memoire_INESSS_2010_01_08.pdf
- 2 Cette politique se trouve sur notre site Web, dans la section réservée aux membres. L'adresse est la suivante : http://www.ordrepsy.qc.ca/extranet/pdf/2008_09_01_Politique_donnees_probantes_traduction_APA.pdf

Déontologie

La conciliation comme moyen de rétablissement de la relation



Denys Dupuis / Psychologue

Syndic

ddupuis@ordrepsy.qc.ca

En accord avec l'orientation existante à l'Ordre des psychologues de favoriser la non-judiciarisation des dossiers d'enquête dont s'occupe le bureau du syndic, il arrive que des moyens alternatifs de règlement soient proposés au psychologue par le syndic chargé de l'enquête le concernant. Par exemple, pour l'exercice financier se terminant le 31 mars dernier, pratiquement le tiers des dossiers où un manquement déontologique a été constaté a été résolu par une approche consensuelle. La loi exige de conclure la demande d'enquête portée à l'attention du bureau du syndic. Dès lors, il semble opportun pour les membres d'un ordre qui évolue dans le domaine des relations humaines d'envisager l'établissement d'un processus de règlement qui valorise la participation du psychologue, lorsque cela est possible. Il s'agit donc de résoudre avec lui et le client le problème déontologique découlant le plus souvent d'une intervention non conforme.

Il est intéressant d'expliquer que cette approche s'insère dans un courant plus large entourant la prévention et le règlement des différends. La médiation se situe au cœur de ce mouvement qui veut aborder autrement que par le litige des problématiques souvent complexes. Elle valorise l'implication des parties dans la résolution du problème. Même si, au cours des dernières décennies, plusieurs courants théoriques ont fait naître diverses façons d'entrevoir le processus de médiation, il faut mettre en relief l'importance généralement accordée à la restauration, par ce moyen, de la relation entre les parties.

La conciliation, ainsi nommée parce qu'il s'agit d'une médiation dont les modalités sont prescrites, se réalise en conformité avec ce qui est prévu à l'article 123.6 du Code des professions. Elle est nécessairement précédée de l'accord des parties, d'une part le psychologue faisant l'objet de l'enquête et d'autre part, la personne qui a demandé la tenue de celle-ci (ici nommée « client »). Le processus peut s'amorcer à tout moment avant qu'une plainte soit déposée devant le conseil de discipline, aussitôt que le syndic chargé de l'enquête en décide ainsi. Autrement dit, la conciliation est proposée parce qu'il apparaît, après l'examen des faits portés à son attention, de l'avis du syndic, que cette approche se révèle la plus appropriée pour en arriver à un règlement, et ce, considérant sa mission de protection du public.

Avec l'accord des parties, la loi prévoit que le syndic devienne alors le conciliateur. En tant que *tiers neutre intéressé*, il assiste les parties dans une négociation en vue d'en arriver à une entente. Celle-ci touche l'un ou l'autre des aspects soulevés lors de l'enquête. Elle prévoit, le cas échéant, des mesures correctives relativement à ce qui est survenu ou des engagements relativement au futur. Dans le but d'éviter la répétition des faits à l'origine de l'enquête, l'entente prévoit, d'un côté, des mesures visant l'amélioration de la pratique du psychologue et de l'autre, des précisions quant à ce qui sera fait pour prévenir une situation similaire.

Il importe de souligner que tous les cas où un manquement déontologique est constaté ne peuvent pas être conclus par la conciliation. Le législateur a effectivement prescrit que dans certaines situations, la gravité des faits constatés empêche la mise en place d'une formule de règlement comme celle abordée ici. Par exemple, s'il advenait que des gestes à caractère sexuel soient posés, ou encore si des interventions inappropriées venaient affecter la confiance du public envers les membres de l'Ordre, il ne serait pas possible de conclure autrement ces dossiers qu'en les transmettant au conseil de discipline de l'Ordre des psychologues.

LES CONSTATS D'ENQUÊTE TRANSMIS AU PSYCHOLOGUE

Avant le début de la conciliation, le psychologue est informé des constats du syndic chargé de l'enquête. Il arrive que le psychologue estime que le syndic fait erreur dans son appréciation de la situation le concernant. En pareil cas, des précisions sont apportées par le syndic chargé de l'enquête dans le but de permettre une meilleure compréhension du cadre réglementaire qui s'applique à l'intervention accomplie par le psychologue. Il peut arriver que ceci apporte un autre éclairage et que cette nouvelle perspective favorise chez le psychologue une prise de conscience à la fois sur les enjeux déontologiques qu'il aurait omis de considérer et sur les conséquences pour le client des gestes posés. Par contre, il va de soi qu'en ne reconnaissant pas le bien-fondé de l'avis du syndic, à la suite des explications apportées, le psychologue considère qu'il n'y a pas lieu pour lui de participer à la conciliation et celle-ci ne peut être menée.

Il est toujours intéressant de prendre en compte le but que le client poursuit relativement à la demande d'enquête, et ce, au-delà de l'expression de son insatisfaction d'avoir eu à vivre une relation avec un professionnel qui ne lui a pas permis d'obtenir un service répondant à ses attentes. Évidemment, l'insatisfaction du client à propos de l'intervention ou de l'opinion d'un psychologue ne constitue pas en soi un manquement déontologique. Il y a une évaluation à réaliser, ce que l'enquête du syndic permet

Au départ, les clients ne sont généralement pas renseignés sur les règles déontologiques précises qui s'appliquent au psychologue. Ils perçoivent généralement que ce qui est survenu n'est simplement pas acceptable pour eux. Ils considèrent que le lien de confiance a été rompu et que l'état de la relation ne leur permettait plus d'envisager la poursuite de la démarche entreprise avec le psychologue. Il arrive alors, en tenant compte des particularités de l'intervention, que les clients expriment le point de vue que leurs intérêts n'ont pas été pris en compte. Ceci pose problème à leurs yeux. Ces clients aspirent à ce que ces mêmes intérêts, qui ont pu être négligés, soient maintenant considérés, tout particulièrement, comme les clients le relèvent eux-mêmes, si des honoraires ont été payés.

_RÉTABLIR UN ÉTAT D'ÉQUILIBRE

La conciliation permet donc aux clients de communiquer leur préoccupation au psychologue directement dans le cadre d'une rencontre organisée en présence du conciliateur, s'il y a un accord à ce sujet, ou par le biais du conciliateur lui-même. Il faut mentionner qu'en cas de refus d'une des parties de se retrouver en présence de l'autre, c'est le conciliateur qui assume le rôle d'intermédiaire dans les échanges. La tâche pour lui consiste à identifier l'expérience vécue par chacune des deux parties et d'exposer ce qui a provoqué la tenue de l'enquête. Le conciliateur cherche à favoriser l'expression de ce qui permet de rétablir la communication, non pas avec l'intention de renouer contact avec le même psychologue pour la poursuite de l'intervention, mais pour assurer que le lien de confiance du client avec la profession de psychologue soit rétabli, et ce, parce que le client est en mesure de constater que la mission de protection du public qui incombe à l'ordre a été assumée.

Pour mieux saisir cette perspective d'équilibre à retrouver, il faut se rappeler qu'un professionnel se retrouve en position de pouvoir relativement à un client. En psychothérapie, par exemple, le client a besoin d'aide et les difficultés qu'il vit ne favorisent souvent pas une compréhension assez claire, ni de sa situation ni des moyens à sa disposition ou ceux qu'il doit développer, pour qu'un changement s'effectue. Le client se révèle à un professionnel, livrant parfois

des secrets qu'il n'a divulgués à personne d'autre. Il investit dans une relation avec l'espoir que le professionnel contribue positivement à l'amélioration de son sort. À l'opposé, le psychologue détient un savoir et des compétences. Il est capable de cerner la problématique du client et d'agir auprès de lui dans le sens qui a été convenu ou en fonction du mandat confié avec les implications que cela comporte. Il ne peut être tenu responsable du résultat, mais son engagement envers la déontologie doit assurer le client de la conformité de son processus de travail, peu importe le type de mandat réalisé.

Si le psychologue ne respecte pas ses obligations envers un client, ce dernier peut porter un jugement négatif sur l'ensemble de la profession. En réalisant une conciliation, la lettre d'entente signée par le psychologue, le client et le conciliateur expose une vision commune de la problématique à l'origine de l'enquête. En outre, il y a un accord sur ce qui permet de résoudre celle-ci. Finalement, il arrive aussi que le psychologue profite du processus de conciliation pour s'adresser au client dans le but de lui présenter des excuses sincères en guise de réparation morale. Dès lors, les valeurs se rapportant à la qualité des services à rendre aux clients de même que le professionnalisme du psychologue retrouvent leur importance.

_CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE

Comme il s'agit d'une entente relativement à une enquête qui est elle-même soumise aux règles de discrétion imposées au syndicat par le Code des professions, une clause de confidentialité est toujours incluse dans le document signé par les parties. Il y a une exception toutefois. Il s'agit du cas particulier où le psychologue et le client s'entendent quant à la diffusion limitée de leur lettre d'entente auprès de certaines personnes ou d'un organisme parce que la situation créée initialement pourrait le requérir.

Finalement, il importe de dire que le Code des professions prévoit qu'avec le règlement écrit, la demande d'enquête « est réputée être retirée lorsque le règlement intervenu est exécuté » (art. 123.7), c'est-à-dire, lorsque les parties ont accompli leur engagement. En outre, les déclarations du psychologue faites dans le cadre des négociations entourant la recherche d'un règlement « ne peuvent être utilisées ni ne sont recevables à titre de preuve » contre lui devant une instance juridictionnelle (par exemple, dans le cadre d'une poursuite en matière civile), sauf si le psychologue a fait de telles déclarations faussement, dans le but de tromper (art. 123.8).

Service d'intervention d'urgence pour les psychologues

Vous vivez une crise suicidaire ou une autre situation grave pouvant affecter votre fonctionnement personnel, social ou professionnel?

Composez le 1 877 257-0088, accessible en tout temps.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ce service, visitez le site Web www.ordrepsy.qc.ca/membres.

_Note

1 Voir à la page 11 du rapport annuel de l'Ordre pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009 des informations détaillées sur ce sujet. http://www.ordrepsy.qc.ca/pdf/Rapport_annuel_OPQ_2008_2009.pdf

_Bibliographie

Antaki, N. N. (1998) *Le Règlement amiable des litiges*, Cowansville : Éditions Yvon Blais
Code des professions, L.R.Q., c. C-26.

Régis, C., Poitras, J. (2003). Aspects psychologiques et juridiques des excuses en médiation médicale. *Revue de prévention et de règlement des différends*. 1(3), 51-72.

Affaires juridiques

Le point sur différents dossiers en cours



M^e Édith Lorquet

Conseillère juridique et secrétaire
du conseil de discipline

elorquet@ordrepsy.qc.ca

_ÉVALUATION DES ENFANTS PRÉSENTANT DES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT

Rappelons que le 10 novembre dernier, M. Jacques Cotton, sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, nous informait que les consignes adressées au réseau concernant les enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme avaient été modifiées afin que l'évaluation faite par un psychologue donne accès au traitement tout comme le diagnostic médical. On nous avait alors également informés que ces précisions avaient été acheminées aux agences de la santé et des services sociaux qui ont la responsabilité de transmettre ces informations aux établissements concernés dans leurs régions.

Or il semble que dans certaines régions, notamment en Montérégie, l'information en provenance de leur agence de la santé et des services sociaux ne se soit pas encore rendue dans les établissements; c'est le cas pour les CRDI. Après vérification de notre part, on nous confirme que cette information n'avait pas encore été transmise, mais qu'elle le sera incessamment.

Nous avons également communiqué avec la Fédération des CRDI afin de nous enquérir de la situation dans les 15 autres régions desservies par une agence. La Fédération ne disposait pas de cette information, mais nous a avisés que cette question était à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre qui réunira tous les CRDI et qui se tiendra en février prochain. À la suite de cette rencontre, la Fédération nous dressera un bilan de la situation et nous pourrons intervenir au besoin.

_LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET LES TROUBLES DES APPRENTISSAGES ET DE LA COMMUNICATION

On se souviendra que le 19 octobre 2009 M^{me} Rose-Marie Charest s'adressait à M^{me} Christiane Barbe, sous-ministre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, de qui relève la Direction de l'adaptation scolaire et de l'Aide financière aux études (subvention pour les portables et les logiciels adaptés à la rééducation des enfants dyslexiques), afin de connaître les intentions du Ministère quant à la reconnaissance du diagnostic psychologique pour donner accès aux services. Cette lettre est maintenant accessible sur le site de l'Ordre dans la section des membres sous la rubrique « troubles des apprentissages ». C'est le 16 décembre dernier que M^{me} Barbe donnait suite à cette lettre en nous

informant cependant que le Ministère attendrait l'issue des travaux entourant le guide explicatif avant de se prononcer sur la question. M^{me} Charest a demandé une rencontre avec M^{me} Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

_GUIDE EXPLICATIF RELATIF AU PROJET DE LOI 21

On se rappellera qu'afin d'éviter des interprétations discordantes et pour favoriser la mise en place harmonieuse du projet de loi 21, un des engagements pris par l'Office des professions auprès du gouvernement du Québec, et auquel tous les ordres professionnels visés ont adhéré, est qu'il n'y aurait qu'un seul guide explicatif.

Les travaux entourant la rédaction de ce guide se sont, dans l'ensemble, très bien déroulés, de sorte qu'une première version rédigée par les représentants des ordres à partir d'une version préliminaire préparée par l'Office des professions lui a été transmise le 18 décembre dernier. L'Office y a depuis réagi fort positivement. Nos travaux de rédaction devraient donc se terminer vers la fin de mars. Ce document devra ensuite être présenté à nos conseils d'administration respectifs pour approbation.

Malheureusement, au moment d'écrire ces lignes, l'Ordre des orthophonistes et audiologistes est le seul ordre avec lequel nous n'avons pu nous entendre quant à la façon dont les activités réservées respectivement aux psychologues et aux orthophonistes devraient être interprétées et appliquées, notamment par les gestionnaires. Souhaitons que d'ici la publication de cet article l'impasse sera enfin dénouée.

Ainsi, à l'exception d'un seul dossier, nous avons réussi à nous entendre avec tous ceux avec lesquels des clarifications devaient être apportées quant à la portée de certaines activités, notamment avec les médecins et les ergothérapeutes. Des précisions ont ainsi été apportées quant à l'évaluation des troubles mentaux au regard des cinq axes du DSM et quant à l'évaluation des troubles neuropsychologiques au regard de l'évaluation des habiletés fonctionnelles faite par l'ergothérapeute. Rappelons que les propositions de l'Ordre découlaient de la consultation de psychologues œuvrant sur le terrain.

_HABILITATION POUR L'ÉVALUATION DES TROUBLES NEUROPSYCHOLOGIQUES

Le projet de loi 21 prévoit qu'un psychologue est habilité à évaluer les troubles neuropsychologiques lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre des psychologues. C'est par règlement que l'Ordre viendra prévoir les connaissances théoriques et pratiques (à combler ou acquises) jugées essentielles et nécessaires à l'exercice de cette activité.

Les travaux de l'Ordre se sont terminés sur cette question et un projet de règlement est actuellement en discussion avec l'Office des professions. Une fois ces discussions terminées, les membres seront consultés sur un projet de règlement accompagné de notes explicatives, ce qui en facilitera la compréhension. Cette consultation devrait avoir lieu dès ce printemps.

D'ici là, il m'apparaît important de mentionner que l'Ordre sait qu'un nombre significatif de psychologues qui évaluent actuellement les troubles neuropsychologiques ne sont pas détenteurs d'un diplôme de doctorat avec profil, option ou concentration en neuropsychologie et, ce faisant, n'ont pas effectué leurs stages et internats en neuropsychologie. Il n'en demeure pas moins que ces psychologues pourront, par leur formation initiale ou continue et/ou par leur expérience clinique (expérience de travail, supervision), obtenir une dispense de suivre, en tout ou en partie, la formation prévue au règlement en démontrant qu'ils possèdent un niveau de connaissances et d'habiletés comparable.

_EXERCICE DE LA PROFESSION DE PSYCHOLOGUE EN SOCIÉTÉ

Plusieurs psychologues nous demandent s'il leur est possible d'exercer leur profession en société par actions (SPA) ou en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) comme le font certains autres professionnels, par exemple, les médecins, les comptables

et les avocats. Nous vous confirmons qu'un règlement de l'Ordre des psychologues vous y autorisera bientôt selon certaines conditions et modalités. Évidemment, les membres seront consultés avant l'adoption définitive de ce règlement par le conseil d'administration de l'Ordre et sa transmission à l'Office des professions. Cette consultation est prévue pour l'année 2010, les travaux entourant le projet de loi 21 nous ayant considérablement retardés.

Entretemps, pour en savoir davantage sur ces deux nouveaux véhicules juridiques, je vous invite à prendre connaissance des chroniques que j'ai déjà écrites sur ce sujet dans *Psychologie Québec*, mai 2007 (Volume 24, numéro 3) et septembre 2007 (Volume 24, numéro 5). Il vous est maintenant également possible de consulter deux documents (hyperliens en bas de page) traitant de ce sujet et qui ont été publiés par le Barreau du Québec, lequel a consenti à ce que ces documents vous soient facilement accessibles. Mentionnons toutefois que ce n'est qu'en analysant votre situation personnelle qu'un expert (avocat, notaire, comptable, fiscaliste) pourra vous aider à faire un choix éclairé quant au véhicule législatif convenant à votre pratique professionnelle.

_Références

www.barreau.qc.ca/pdf/publications/exercice-avec-autres.pdf

www.barreau.qc.ca/pdf/publications/2003-sencrl-spa.pdf

COURS DE DÉONTOLOGIE ET PROFESSIONNALISME



POUR QUI ?

Les psychologues et les candidats à l'admission

POURQUOI ?

Réfléchir sur plusieurs situations impliquant une prise de décision éthique susceptibles de se présenter dans le cadre d'une pratique professionnelle telles que :

La confidentialité - Les conflits d'intérêts -

La dangerosité - Les tribunaux

QUAND ?

Le cours requiert la présence des participants à **deux journées** complètes de formation **de 9 h à 16 h 30** et un travail écrit est exigé.

À MONTRÉAL

- 19 mars et 16 avril 2010
- 7 mai et 4 juin 2010

COMBIEN ? 282,19 \$ (taxes incluses)

OÙ ? Dans les bureaux de l'Ordre des psychologues du Québec situés au : **1100, avenue Beaumont, bureau 510, à Ville Mont-Royal**

LA FORMATRICE : Élyse Michon, psychologue

Les personnes intéressées à s'inscrire doivent le faire via le site Internet de l'Ordre : www.ordrepsy.qc.ca/fr/psychologue/devenir.html

Portrait

Brenda Milner : femme de tête et d'espoirs heureux

La nature se dévoilant devant la science. Cette magnifique sculpture de Barrias qui trône dans l'entrée de l'Institut neurologique de Montréal représente une femme qui se dévêt, non sans pudeur, devant Charcot, Penfield, Pavlov et d'autres grands chercheurs dont les noms sont gravés sur les murs de la pièce. Dans un petit bureau non loin de là, Brenda Milner nous dévoile des pans de son histoire et de celle de la neuropsychologie, une science qu'elle participa à mettre au monde et dont elle contribue encore aujourd'hui à l'avancement, à 91 ans.

_SERENDIPITY

Difficile de traduire le sens exact de ce mot qu'emploie Brenda Milner pour décrire le processus par lequel surgissent parfois les plus grandes découvertes scientifiques, là où on ne les attendait pas. La détermination et les hasards heureux font partie de la vie de Brenda Milner, cette délicate et élégante dame qui quitta un jour son Angleterre natale pour venir s'établir ici, à Montréal, apportant avec elle son amour pour la langue française et la promesse d'une carrière remarquable.

_BAIN DE CULTURE

Née à la fin de la Première Guerre mondiale, Brenda Milner a grandi dans le milieu des arts et de la culture. Son père était musicien et critique pour *The Manchester Guardian*. « J'allais partout avec lui. Il avait soixante-cinq ans et une barbe : certains croyaient que c'était mon grand-père! », se souvient Brenda Milner avec amusement. Sa mère, âgée de vingt-trois ans de moins que son mari, avait connu ce dernier en prenant des leçons de chant avec lui.

Bien qu'il soit décédé alors qu'elle n'avait que huit ans, Brenda Milner a eu la chance de connaître son père : « On a jardiné et lu Shakespeare ensemble. Mon père était curieux : il aimait les gens et parlait avec tout le monde. C'était un homme ouvert d'esprit, comme ma mère d'ailleurs. Ni l'un ni l'autre n'avait de religion. À cette époque, on disait des gens comme eux qu'ils étaient des libres penseurs. »

_CHOISIR D'EXCELLER

Dotée d'un esprit logique et attirée par l'idée romantique de se dédier à la recherche de la raison pure, Brenda Milner opte pour les mathématiques et s'inscrit à Cambridge. Toutefois, avant la fin de sa première année, elle se met à douter : « J'ai réalisé que je ne serais jamais une grande mathématicienne. Je ne voulais pas devenir une mauvaise maîtresse d'école! »

Ce désir d'exceller demeurera toujours très présent : « J'étais contrainte d'être la meilleure pour obtenir les bourses nécessaires à la poursuite de mes études. Si j'avais le malheur d'arriver seconde, ma mère me disait : « Comment as-tu permis à cette fille de te surpasser? » J'ai toujours senti que je devais être première de classe. On me poussait, mais j'avais aussi cela en moi : cette ambition de me rendre au sommet de ma discipline. »

_LE TALENT ET LA CURIOSITÉ SE RÉVÈLENT

Après une année en mathématiques, Brenda Milner considérait la philosophie comme option, mais quelqu'un l'a mise en garde. « On m'a dit : « Brenda, veux-tu gagner ta vie après tes études? J'ai dit : "Oui, naturellement!" » Cette personne lui a alors suggéré d'essayer plutôt la psychologie.

Cette fois, la scientifique a senti qu'elle avait trouvé sa voie : « Quand on a un talent, on ne s'en rend pas compte tout de suite. J'avais un talent pour l'observation, mais je croyais que tout le monde était comme ça. J'ai réalisé au fur et à mesure que ce n'est pas tout le monde qui observe les petites choses dans le comportement des autres. C'est ma curiosité! »

_MONTRÉAL ET LES LANGUES

En 1944, Brenda Milner accompagne son mari Peter Milner, un ingénieur, pour un séjour professionnel à l'étranger qui devait théoriquement durer un an. Elle relate son arrivée en Amérique du Nord : « On ne savait pas où on nous envoyait travailler, c'était pour la guerre, c'était une mission secrète. Nous sommes embarqués sur le bateau Reine Elizabeth jusqu'à Boston. » De là, ils ont pris le train pour leur destination finale.

Francophile, Brenda Milner qualifie de merveilleux le fait de s'être retrouvée à Montréal. Alors qu'elle était lycéenne et présentait déjà une facilité pour l'apprentissage des langues, on lui suggéra d'ailleurs d'en faire son métier. Or là-dessus, elle est formelle : « Si on abandonne les sciences, on les abandonne pour la vie! On peut apprendre les langues par soi-même, mais pas les sciences! »

_L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Peu après son arrivée, Brenda Milner décroche un poste au jeune département de psychologie de l'Université de Montréal. Elle qui a été une des premières récipiendaires du prix Noël-Mailloux a bien connu ce dernier. « *He was my boss!* », s'exclame-t-elle, se rappelant au passage que le père Mailloux enseignait alors Freud le jour et St-Thomas le soir.

Elle se souvient aussi des soixante-dix marches qu'il fallait gravir été comme hiver pour arriver au pavillon, des cours qu'elle donnait sur le comportement animal, du petit singe qu'elle avait dans son labo et des étudiants qui, à l'occasion, lui apprenaient de nouveaux mots français.

_DONALD HEBB : UNE RENCONTRE DÉTERMINANTE

« Hebb a eu une influence extraordinaire au niveau de l'étude des bases neurologiques du comportement », affirme Brenda Milner. Le psychologue fait partie de la liste des grands chercheurs avec qui Brenda Milner a eu la chance de travailler. Les travaux de Hebb ont été, pour elle, une véritable révélation : « Il est arrivé comme professeur agrégé en psychologie à McGill en 1947. Son célèbre livre, *The organization of behavior*, était encore au stade de manuscrit. J'ai eu la chance d'assister aux séminaires qu'il offrait le soir, après mes journées de travail à l'Université de Montréal. »

Inspirée par les travaux de Hebb, elle écrivait de longues lettres à propos de ses séminaires à Peter, son mari, dont le laboratoire se trouvait alors à Chalk River. Résultat? Impressionné par le contenu de ces missives, Peter Milner décide de changer de discipline et de devenir psychologue! Aujourd'hui chercheur retraité de l'Université McGill, celui-ci participa notamment à la découverte du centre du plaisir dans le cerveau. « Nous sommes de très, très proches amis », dit-elle de sa relation avec Peter, même si le couple s'est séparé en 1970.

_UNE OFFRE IRRÉSISTIBLE!

Alors qu'elle complète son doctorat sous la direction de Hebb, ce dernier lui offre la possibilité de travailler à l'Institut neurologique avec le Dr Penfield. C'est ainsi qu'elle met le pied dans cette institution qui deviendra un jour sa deuxième maison. Le Dr Penfield avait déjà une renommée internationale comme neurochirurgien. « Avec lui, je voyais les malades avant et après l'opération. C'était excitant! Je n'avais pas de budget, pratiquement pas d'outils d'évaluation, mais j'adorais ça », explique la chercheuse.

Comme en témoigne cette réflexion de Brenda Milner, sa collaboration avec le Dr Penfield a peut-être eu pour effet de modifier la façon dont celui-ci percevait les psychologues : « Penfield s'intéressait sincèrement à ses patients. J'ai le sentiment qu'il considérait que du moment où une personne était suffisamment intelligente et observatrice, elle était en mesure de faire le travail d'un psychologue. Je ne suis pas certaine qu'il avait réalisé qu'il s'agissait d'une discipline en soi, avec ses compétences distinctives et complémentaires aux siennes. »

_CE QUE FEMME VEUT

En 1952, Brenda Milner obtient son Ph. D. à McGill et décide de quitter son poste à l'Université de Montréal, mais Hebb, lui, ne voit pas cette décision d'un si bon œil. En cette période économiquement difficile, le fait qu'elle veuille laisser tomber une sécurité d'emploi lui semble risqué. Néanmoins, voyant qu'elle ne changerait pas d'idée, il décide de la soutenir pendant un an grâce à ses fonds de recherche et celle-ci s'installe au Département de psychologie de McGill.



Or avant même la fin de cette année, Brenda Milner accepte un poste qui lui est proposé à l'Institut neurologique de Montréal. « *We need you at the neuro* », lui avait dit le Dr Penfield, alors que Hebb, de son côté, tentait de mettre en garde sa protégée : « *No psychologist can survive for long at the Montreal Neurological Institute.* » « *Hebb was outspoken, but also very kind* », prend-elle soin d'ajouter.

La discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe ou la profession n'a, semble-t-il, jamais fait partie de la carrière de Brenda Milner. « Ça n'a pas d'importance », dit-elle simplement lorsqu'on la questionne sur l'impact d'avoir été une des premières femmes dans un milieu très masculin.

_P. B. ET H. M.

Brenda Milner décrit le Dr Penfield comme un chirurgien prudent : « Il essayait de trouver le foyer épileptogène aussi précisément que possible. Au début, ses interventions se limitaient au cortex. Il n'osait pas aller en profondeur. » En contrepartie, les crises, elles, ne cessaient pas toujours. Ce fut le cas pour P. B., un patient qu'a suivi Brenda Milner avant et après une seconde opération pratiquée plus en profondeur au lobe temporal gauche. « Après l'opération, il nous a dit : « Mais qu'est-ce que vous avez fait de ma mémoire!? », relate la neuropsychologue qui, en partie grâce à ce patient, a pu découvrir les effets des lésions à l'hippocampe sur la mémoire.

Ces travaux l'amènèrent notamment au Connecticut, où elle rencontra le célèbre patient H. M. – Henry Molaison –, décédé en 2008. Il souffrait d'une amnésie antérograde qui l'empêchait d'encoder de nouveaux souvenirs. Les recherches qu'a menées Brenda Milner avec ce patient l'ont notamment amenée à découvrir que sans en être conscient, H. M. pouvait développer ses capacités sensorimotrices. Même s'il ne la reconnaissait pas d'une fois à l'autre, elle s'est attachée à cet homme qu'elle a vu vieillir pendant trente ans : « Il était gentil et collaborait facilement à nos expériences. À sa mort, j'ai eu l'impression de perdre un ami. Avant cela, je pensais que l'amitié était nécessairement quelque chose de réciproque. »

_LE PRIX BALZAN : UN HOMMAGE À LA VIE QUI CONTINUE!

Reçue Compagnon de l'Ordre du Canada et Grande officière de l'Ordre national du Québec, on ne compte plus le nombre de prix que Brenda Milner a reçus au cours de sa longue et fructueuse carrière. Elle apprécie cette reconnaissance qui lui vient de ses pairs et de ces jeunes étudiants qui l'applaudissent chaleureusement lors des conférences qu'elle donne maintenant partout dans le monde. Elle avoue candidement que certains la reconnaissent parfois dans la rue.

En novembre dernier, à Berne, Brenda Milner s'est vue remettre le prestigieux prix Balzan qui s'accompagne d'une bourse d'un million de dollars. Les gens de l'Université McGill étaient ravis : « Ils ont rempli mon bureau de fleurs! », dit la lauréate. Voici ce qu'on peut lire à cet effet sur le site Web de McGill :

Le lauréat du prix Nobel, Éric Kandel, attribue à madame Milner le fait d'avoir franchi l'étape critique de la fusion de la neurobiologie et de la psychologie pour créer une nouvelle discipline qui a entraîné la formation d'une vaste organisation de recherche en cognition humaine et qui s'engage dans le traitement des patients. Le caractère créatif et minutieux de la méthodologie mise au point par madame Milner, notamment en ce qui a trait à l'étude de cas d'amnésie, l'a menée à des conclusions qui ont radicalement modifié la manière dont nous percevons la mémoire.

La moitié des fonds est donnée en reconnaissance à sa contribution « à la compréhension du rôle de l'hippocampe dans la formation de la mémoire et pour avoir identifié différents types de systèmes de mémoire »². L'autre moitié sera investie dans de nouveaux projets de recherche. Rien n'est encore fixé, mais Brenda Milner songe à développer des projets visant l'étude de la synergie entre les deux hémisphères du cerveau, un phénomène qui s'accroît d'ailleurs avec l'âge.

C'est Peter qui lui a appris qu'on lui attribuait le prix Balzan : « J'étais vraiment étonnée... Gagner ce prix pour financer mes recherches futures... à 91 ans! » Puis, de sa voix douce, elle conclut simplement en disant : « Cette confiance en mon avenir, je trouve ça beau. »

Par *Éveline Marcil-Denault, psychologue et journaliste pigiste*

_Bibliographie

- 1 Brenda Milner remporte un Prix international Balzan. Article consulté le 23.01.2010 : http://francais.mcgill.ca/newsroom/news/item/?item_id=109099
- 2 Brenda Milner : Prix Balzan pour les neurosciences cognitives. Page Web consultée le 23.01.2010 : www.balzan.org/premiati.aspx?Codice=0000001824&show=1&from=0000001824&lang=fr&from2=10

> En bref

PSY-CAUSERIES

Les psychologues cliniciens sont invités à participer à un groupe de discussion informel afin d'échanger sur des cas cliniques. Depuis quatre ans, des rencontres périodiques se déroulant à Sainte-Foy permettent à des psychologues de discuter dans une ambiance agréable et discrète. Pour de plus amples renseignements, contactez M^{me} Charlaïne-Theresa Beaudoin, psychologue, au 418 657-5660.

CHOISIR D'APPRENDRE présente :

Quand l'enfant ne mange pas : l'approche SOS (Séquentiel, Oral, Sensoriel) face à l'alimentation

Avec **Dre Kay Toomey**
et une orthophoniste de son équipe

Les 11, 12 et 13 mai 2010

Journée optionnelle de thèmes avancés
le 14 mai 2010

À Montréal

(la formation aura lieu en anglais seulement)

Renseignements : Caroline Hui, erg.
info@choosetolearn.ca ou au 450 242-2816

www.choosetolearn.ca

Formation approuvée par Judith Itztkovitz, psychologue



Le CEP offre les services suivants :

- **Suivi thérapeutique selon les approches cognitivo-comportementale, humaniste, psychodynamique et systémique**
- **Consultation individuelle, de couple et familiale**
Anxiété/Phobie/Panique • Trauma • Dépression/Burnout/Deuil
Douleur • Dépendance • Difficultés interpersonnelles
Troubles alimentaires (Anorexie/Boulimie/Obésité)
- **Formations Grand Public**
Gestion de l'anxiété : 5 Mai 2010
- **Perfectionnement professionnel**
Réactions post-trauma complexes : 7 Mai 2010
- **Location de bureaux de consultation ou salle de conférence**

5066 Papineau, Montréal • www.cepsychologie.com

514 678-5747



Laurier

Les psychologues s'engagent pour venir en aide à la communauté haïtienne

Dès le lendemain du tremblement de terre en Haïti, l'Ordre des psychologues a été sollicité de diverses manières pour venir en aide aux personnes éprouvées par une telle tragédie. En plus des interventions médiatiques effectuées par plusieurs psychologues, l'Ordre a collaboré étroitement avec le CSSS de Saint-Léonard et de Saint-Michel, les organismes communautaires et les organismes non gouvernementaux. Plus d'une trentaine de psychologues ont répondu à l'appel que nous avons lancé. Ces psychologues ont effectué des interventions auprès, notamment, de la Croix-Rouge canadienne pour offrir un soutien psychologique aux bénévoles de leur ligne téléphonique et de la Maison d'Haïti pour rencontrer des membres de la communauté haïtienne vivant des moments difficiles.

Une cellule de crise a rapidement été mise sur pied afin de prévoir les actions de l'Ordre les mieux adaptées à cette tragédie. Une équipe, composée de la présidente de l'Ordre, M^{me} Rose-Marie Charest, du psychologue d'origine haïtienne, M. Hans Fleury, de M^{me} Pascale Brillon, M^{me} Hortense Flamand et M. Pierre E. Faubert, tous trois psychologues également, a tenu compte de la nature du drame, de la culture haïtienne, de l'éloignement et des diverses

L'Ordre des psychologues tient à remercier tous ses membres pour leur générosité, leur coopération et leur rapidité de réponse en ces temps de crise. Nous continuerons à vous communiquer les dernières informations sur les actions de l'Ordre par courrier électronique.



Environ 40 personnes étaient réunies à l'Hôpital Sacré-Coeur le 6 février dernier pour participer à la formation *Intervenir comme psychologue pendant la crise haïtienne : Bien se préparer pour être mieux outillé*. Sur cette photographie, D^{re} Pascale Brillon expose les réactions post-traumatiques possibles chez les Haïtiens.

réactions psychologiques probables. Cette équipe a publié sur le site Internet de l'Ordre quatre textes informatifs au sujet de l'aide qui peut être apportée aux membres de la communauté haïtienne, aux aidants et intervenants ainsi qu'aux enfants qui subissent aussi le stress. Une étudiante au doctorat en psychologie, Stéphane Alix Lourdes, a d'ailleurs traduit l'un de ces textes en créole, disponible également sur notre site Web. Sur la page d'accueil du site, M^{me} Charest livre un message par vidéo concernant le drame et l'aide que les Québécois peuvent témoigner à la population d'origine haïtienne.

Une formation offerte aux psychologues désireux de perfectionner leurs interventions auprès de la communauté haïtienne ici et à l'étranger a été livrée par la D^{re} Pascale Brillon et le D^r Hans Fleury le 6 février dernier. Cette journée a été l'occasion pour de nombreux psychologues d'améliorer leur connaissance concernant les symptômes post-traumatiques, le deuil traumatique et les diverses stratégies thérapeutiques y étant reliées. La formation a également traité des dimensions culturelles de la communauté haïtienne.

Comme mentionné dans le bulletin électronique *OPQ Dernière heure*, nous vous invitons toujours à effectuer votre don à la Croix-Rouge canadienne, laquelle livre des services d'aide psychosociale et psychologique aux sinistrés d'Haïti.



Le CSSS du Haut-Saint-Maurice (CSSSHM) est un établissement multivocational dont le mandat est d'offrir une gamme de services de première ligne à la population du territoire du Haut-Saint-Maurice, des services d'urgence, de cliniques externes, diagnostiques et thérapeutiques, d'hébergement et de soins de longue durée et d'hospitalisation. En plus de vous offrir des conditions de travail intéressantes, le CSSSHM, en collaboration avec le SANA (Service d'accueil aux nouveaux arrivants), vous offre une aide financière pour le déplacement lors de l'entrevue de sélection ainsi qu'une aide au déménagement.

PSYCHOLOGUE

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous l'autorité du chef de programme en santé mentale et dépendances, conçoit et exerce des activités d'évaluation, d'orientation, de consultation et de traitements psychologiques adaptés aux besoins individuels et collectifs du ou des usagers.

EXIGENCES ET CAPACITÉS PERSONNELLES

- Diplôme universitaire de deuxième cycle en psychologie;
- Être membre de l'Ordre professionnel des psychologues du Québec;
- Une expérience avec de la clientèle en santé mentale sera considérée comme un atout;
- Intérêt marqué pour la clientèle avec des troubles de santé mentale et de dépendances;
- Leadership;
- Bonne communication interpersonnelle;
- Capacité à travailler en équipe.

RÉMUNÉRATION

37 347,84\$ à 70 823,92\$

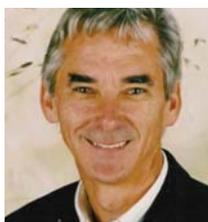
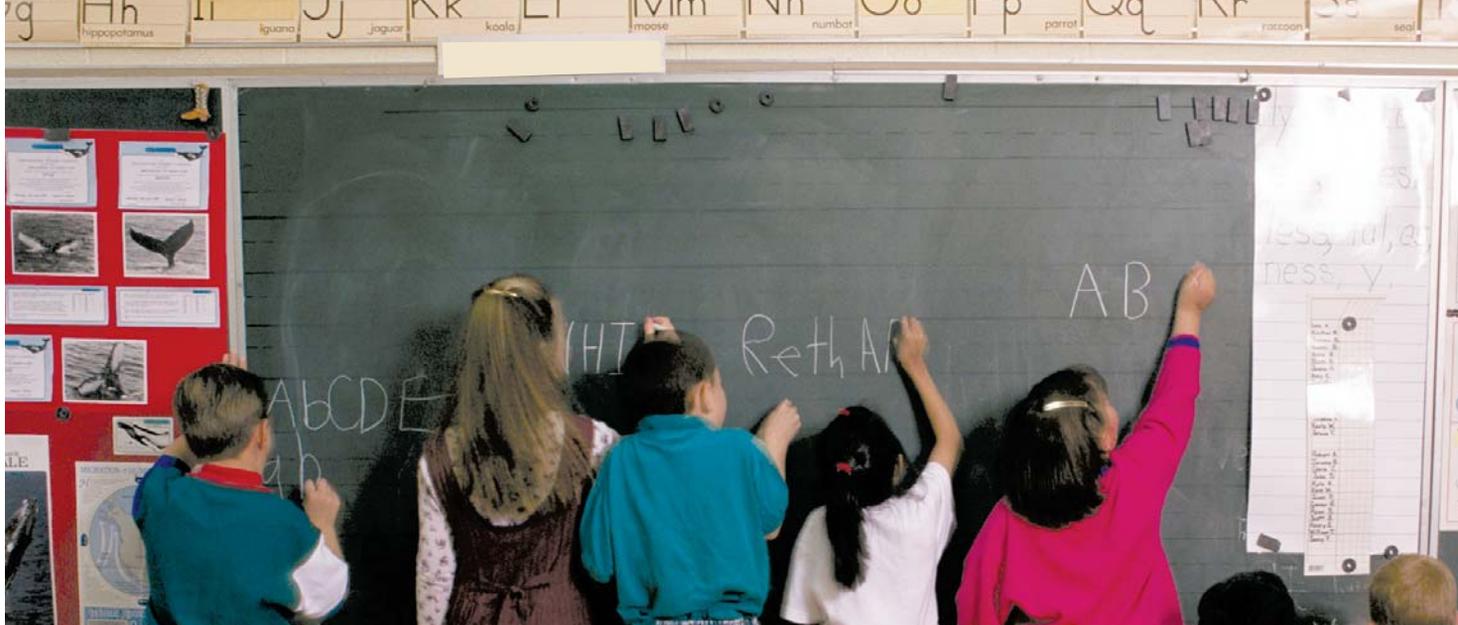
Les personnes intéressées à poser leur candidature sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le **1^{er} avril 2010**, à l'adresse suivante:

Centre de santé et de services sociaux du Haut-Saint-Maurice
Direction des services administratifs

885, boulevard Ducharme, La Tuque, Québec, G9X 3C1

Télécopieur : (819) 523-2874, courriel : carmen_boudreau@ssss.gouv.qc.ca

Nous tenons à remercier l'ensemble des candidats(es), mais seules les personnes retenues seront contactées.



Richard Gagné / Psychologue

Psychologue scolaire à la retraite, Richard Gagné continue de s'intéresser activement à la recherche et aux programmes d'intervention visant à contrer l'intimidation en milieu scolaire. Il a développé des outils de prévention et d'intervention à l'intention des enseignants et il offre régulièrement des formations sur l'intimidation aux psychologues scolaires et aux autres intervenants de ce milieu.

L'intimidation entre enfants ne fait pas partie du DSM

Les médias ont beaucoup parlé de l'adolescent de la région du Lac-Saint-Jean disparu au printemps dernier suite à de l'intimidation qu'il aurait subie dans son école. À en croire les informations diffusées, rien ou presque n'était fait dans les écoles du Québec pour prévenir ce genre de problème.

Plusieurs psychologues scolaires avaient pourtant été formés pour venir en aide aux écoles afin de contrer ce problème. L'OPQ avait lancé une campagne de sensibilisation en 2001. Le MELS avait déjà annoncé une directive où toutes les écoles du Québec devaient se doter de politiques claires contre l'intimidation. Au-delà des biais journalistiques qui préfèrent trop souvent les nouvelles sensationnalistes plutôt que les actions quotidiennes moins spectaculaires, qu'en est-il au juste et que font les psychologues scolaires à propos de l'intimidation entre enfants?

L'INTIMIDATION ENTRE ENFANTS SCRUTÉE PAR LES CHERCHEURS

La tuerie de Columbine en 1999 a marqué un tournant chez les éducateurs américains dans leur compréhension des phénomènes de violence entre enfants. Jusque-là, plusieurs recherches et politiques se concentraient surtout autour de l'efficacité à contrôler les entrées d'armes dans les écoles, à proposer des moyens qui allaient vers une intolérance face à toute manifestation de violence et des mesures de surveillance des jeunes contrevenants, etc. On croyait jusque-là, comme avec le terrorisme

dans les aéroports, qu'il suffisait d'approches dissuasives ou coercitives pour contrôler l'intimidation. Ce massacre, survenu après tant d'autres, a amené des éducateurs à considérer la grille d'analyse développée surtout dans les pays scandinaves (Olweus, D., 1993) et en Angleterre pour comprendre l'intimidation entre enfants. Depuis Columbine, le nombre de recherches publiées portant sur l'intimidation s'est multiplié de façon exponentielle et a permis l'émergence de plusieurs concepts utiles qui ont conduit au développement de programmes plus efficaces et validés (Swearer *et al.*, 2009).

On connaît mieux aujourd'hui la contribution essentielle des témoins dans l'intimidation (Leff, S. S., 2007). On sait que les témoins ajoutent souvent par leur seule présence à l'intimidation d'un jeune par un agresseur. Les interventions qui misent sur le travail avec les témoins ont plus de chances d'amener des changements significatifs que des actions limitées à la victime et l'agresseur (et encore davantage que le seul travail « clinique » avec la victime) (Pikas, A., 1989). On comprend mieux aussi les phénomènes de groupes qui favorisent l'éclosion de rapports d'intimidation et les facteurs de risque à considérer dans les regroupements de jeunes. On doit davantage tenir compte des besoins des jeunes à l'égard de l'inclusion dans un groupe, besoins distincts des besoins d'attachements tels que généralement reconnus (Harris, J. R., 1998). On a démontré que même si les victimes soulèvent rapidement la sympathie chez les adultes étrangers (et chez le grand public) qui entendent parler d'une

> Enjeux et pratiques de la psychologie scolaire

La psychologie scolaire comporte bon nombre de défis et d'enjeux dont il est régulièrement question dans les médias. L'intimidation, le décrochage scolaire, les troubles d'apprentissage sans parler des enfants atteints de troubles du déficit d'attention, les problèmes vécus par les enfants font l'objet de manchettes en nous présentant un portrait assez sombre de l'univers où ils évoluent quotidiennement. Les psychologues scolaires proposent des programmes et des méthodes d'intervention efficaces fort peu médiatisés par ailleurs. Ils nous invitent à les suivre sur le terrain accidenté de l'école pour constater les effets bénéfiques de leur expertise.

situation d'intimidation, dans la réalité quotidienne des écoles, les victimes ont souvent un faible statut social qui entraîne le rejet, alors que les agresseurs occupent une bien meilleure place dans l'opinion des jeunes (Rose et al., 2004). Une récente étude a d'ailleurs exposé que les enseignants, pourtant bien convaincus qu'il faut agir contre l'intimidation, vont trouver plus attirants et sympathiques les élèves plus affirmatifs et agressifs que les élèves effacés qui constituent souvent les cibles préférées des intimidateurs (Hawley et al., 2007). Les interventions qui se veulent efficaces doivent donc passer par la prise de conscience des adultes de leurs propres biais cognitifs et affectifs qui risquent de contaminer leurs perceptions dans les situations difficiles vécues par des jeunes.

L'intimidation entre enfants se conjugue sous plusieurs formes. On parle maintenant d'agression relationnelle où on se sert du rejet et de l'exclusion comme moyen d'intimidation et de soumission sans aucun geste ou menace d'agression physique. La cyber-intimidation est celle qui se sert des nouvelles technologies de communication pour dénigrer, menacer, rejeter un élève à l'insu des adultes qui peuvent plus difficilement surveiller les jeunes.

Plusieurs publications scientifiques proposent des pratiques exemplaires dans l'implantation de programmes pour contrer l'intimidation entre enfants. Des guides pédagogiques et des formations structurées existent pour aider les écoles à démarrer des projets. Un grand nombre de psychologues scolaires du Québec ont eux-mêmes été formés ou ont accès à une documentation pertinente.

_IMPLANTATION RÉUSSIE DANS NOS ÉCOLES?

Ces connaissances nouvelles et les formations reçues par les psychologues scolaires se sont-elles traduites par une implantation efficace dans nos écoles de programmes pour contrer l'intimidation? Pas tellement. Plusieurs psychologues consacrent pourtant beaucoup d'énergie à sensibiliser les milieux, à former les intervenants scolaires et à évaluer leurs programmes. Mais la plupart des actions restent parcellaires. Il n'existe pas de réseau qui permettrait de savoir qui fait quelle action et à quel endroit. Les résultats des interventions ne sont pas partagés. Les programmes appliqués le sont généralement à l'initiative d'une école particulière, suite à des efforts considérables de psychologues qui ont convaincu leurs milieux de l'importance d'agir à cet égard. Il y a

rarement une volonté partagée par toute une commission scolaire et encore moins de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Contrairement à nos voisins du Sud et de plusieurs provinces canadiennes qui ont décidé d'attaquer spécifiquement le problème d'intimidation entre enfants et d'en faire une cible d'intervention (plus de 33 États américains en 2008 avaient déjà mis en place une politique précise pour toutes les écoles afin qu'elles se donnent une réglementation pour évaluer et contrer l'intimidation (Swearer, et al., 2009)), il n'existe rien de semblable au Québec. Le ministère de l'Éducation a choisi une orientation floue où se mêlent toutes sortes de concepts mal définis autour de diverses formes de « violences ». C'est une approche qu'on pourrait qualifier d'« hygiénique » dans la façon de concevoir les actions à poser pour aider les jeunes partout à l'école. On veut faire de l'école un endroit où rien de blessant ne peut se passer, espérant par là que les problèmes d'intimidation seront nettoyés en même temps que les bousculades, les paroles grossières et les autres impolites. Autant les Américains avaient d'abord cru à une approche coercitive ou répressive pour contrer les violences à l'école, autant le ministère semble avoir choisi une orientation douce, mais aussi limitative. Or il appert que pour agir de façon efficace, il faut puiser dans la recherche maintenant abondante qui, de façon claire, affirme que l'intimidation doit passer d'abord par une compréhension des facteurs psychologiques et sociaux qui jouent partout lorsque des jeunes sont mis ensemble, notamment dans un milieu comme l'école qui force la proximité et impose la formation de groupes.

Il est normal que des jeunes recourent à des stratégies comme l'intimidation dans leurs rapports avec les autres et le maintien des groupes. L'école ne doit pas viser l'élimination de l'intimidation, mais doit se donner les moyens de pouvoir reconnaître et aider ceux qui se trouvent trop vulnérables et blessés, tout comme elle doit agir pour contrôler les plus agressifs. Les interventions qui vont donner des résultats sont celles où des adultes formés seront reçus par les jeunes qui accepteront de se confier quand ils ne peuvent trouver eux-mêmes des solutions à leurs problèmes avec les autres (Gagné, 2009). Il serait vain de seulement viser une école « propre » où tous les enfants devraient s'aimer et s'entraider, à l'image de cours d'écoles aseptisées où, pour éviter tout risque de blessures, on a retiré les jeux les plus intéressants et parfois éliminé les récréations elles-mêmes.

Quelques autres raisons expliquent pourquoi les psychologues scolaires ne sont pas plus engagés dans des projets pour contrer l'intimidation. La première est sans contredit la pénurie de psychologues scolaires et les difficultés de recrutement pour un métier mal connu, une formation universitaire propre à la psychologie scolaire presque disparue et des conditions de travail difficiles pour un jeune psychologue qui doit faire face à des responsabilités considérables, souvent sans supervision professionnelle et avec un grand nombre d'établissements scolaires à desservir.

Une autre raison a trait aux obligations imposées aux psychologues par les écoles de procéder à de longues et complexes opérations, plus administratives que diagnostiques, où les élèves en difficulté et requérant des services spécialisés doivent faire l'objet de rapports qui accaparent les psychologues durant de longues semaines. Le ministère de l'Éducation utilise des procédures lourdes pour tenter de contrôler les coûts considérables engendrés par le nombre grandissant d'élèves dits en difficulté et les psychologues scolaires sont plus astreints à du *gate keeping* qu'à un véritable travail de dépistage en vue de trouver des mesures d'aide.

Une raison peut-être plus préoccupante qui explique le peu d'engagement des psychologues scolaires dans le développement de programmes pour contrer l'intimidation vient du paradigme dans lequel toute la profession semble s'être enfermée, soit celui de la « santé mentale » perçue comme devant passer à travers la grille du DSM. Pourtant, les psychologues scolaires ont été des pionniers dans l'invitation faite au monde de la santé à une collaboration accrue avec l'univers scolaire. Il se pourrait qu'en cours de route les psychologues scolaires aient oublié que leur profession puise son expertise autant dans l'univers de l'éducation, des apprentissages et, surtout, de la normalité développementale que dans celui de la pathologie qui se cache mal dans l'appellation édulcorée de « santé mentale ». L'intimidation entre enfants, tout comme plusieurs autres difficultés d'apprentissage et de développement, ne fait pas partie du DSM et c'est tant mieux! Il existe une expertise au moins centenaire de recherches en éducation et en psychologie même qui offre d'immenses possibilités pour la compréhension et l'aide dans de nombreux domaines. La plupart des problèmes rencontrés par les jeunes sont justement cela : des problèmes et non des « troubles ». Considérer les difficultés selon l'une ou l'autre de ces perspectives peut avoir des conséquences considérables dans les moyens à prendre pour agir.

Les difficultés vues comme problèmes invitent à la recherche de solutions souvent systémiques, engageant la collaboration de tous les intervenants. Cette considération offre beaucoup plus d'espoir que celle du « trouble », laquelle a la fâcheuse tendance à figer le problème à l'intérieur de la personne en oubliant la participation de son environnement.

L'intimidation entre enfants est une chose normale, inévitable et, dans plusieurs cas, peut même outiller les jeunes à faire face aux rapports sociaux. On ne doit pas chercher sa simple éradication comme on le ferait avec un virus. Elle doit s'analyser dans une perspective développementale, systémique et éducative. Le psychologue peut y jouer un rôle essentiel. Il doit aider les jeunes et les intervenants à dépister les enfants qui sont des victimes impuissantes et répétées, ceux qui accaparent le rôle d'intimidateurs et les autres qui se cachent dans celui de témoins qui encouragent cette intimidation. Il doit participer à la recherche de moyens d'intervention pour aider à corriger les situations de grandes souffrances. Le psychologue ne doit pas considérer l'école comme un mini laboratoire de psychiatrie où son rôle se limiterait à passer par des outils comme le DSM pour donner des diagnostics sans utilité pour des jeunes en développement aux prises avec des problèmes d'apprentissage à la socialisation. Il pourrait ainsi s'engager davantage et se faire mieux connaître comme un agent important dans les écoles du Québec pour contrer les méfaits possibles de l'intimidation entre enfants.

Bibliographie

Gagné, R. (2009) L'efficacité (limitée) des programmes pour contrer l'intimidation dans les écoles. *Bulletin de Liaison de l'AQPS*. Vol. 21, #2, pp. 79-87.

Harris, J.R. (1998) *The nature assumption: why children turn out the way they do*. Touchstone. New-York.

Hawley, P.H.; Johnson, S.E. Mize, J.A.; McNamara, K.A. (2007) Physical attractiveness in preschoolers : relationships with power, status, aggression and social skills. *Journal of school psychology*. Vol. 45, pp. 499-521.

Leff, S.S. (2007) Bullying and Peer Victimization at School : Considerations and Future Directions. *School psychology Review*. 36. 406-412.

Olweus, D. (1993). *Bullying at school: What we know and what we can do*. Cambridge: Blackwell.

Pikas, A. (1989). The Common Concern Method for the Treatment of Mobbing. In E. Roland and E. Munthe, *Bullying, an International Perspective*, London: Fulton.

Rose, A.J.; Swenson, L.P.; Walker, W.M. (2004) Overt and relational aggression and perceived popularity : developmental differences in concurrent and prospective relations. *Developmental Psychology*. Vol. 40, # 3, 378-387.

Swearer, S.M. ; Espelage, D.L. ; Napolitano, S.A. (2009) *Bullying prevention & Intervention : Realistic Strategies for Schools*. Guilford. New-York.

2^e édition

Salon Emploi de la **santé** et des services sociaux

ENTRÉE GRATUITE !

Apportez plusieurs copies de votre CV !

Mercredi 7 avril 2010 de 12 h à 19 h | Jeudi 8 avril 2010 de 10 h à 17 h

PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL  Place-d'Armes

Venez rencontrer des recruteurs chevronnés pour un face-à-face professionnel ou tout simplement pour recueillir de l'information sur les établissements en recrutement.

**LES PSYCHOLOGUES SONT EN DEMANDE !
NE RATEZ PAS CE RENDEZ-VOUS !**

CHLSD | CSSS | CRDI • Centres hospitaliers universitaires
Agences de recrutement spécialisées en santé



Info et inscription au www.ecarrieres.com



D^{re} Claire Beaumont / Psychologue

Psychologue scolaire pendant vingt ans auprès d'élèves présentant des problèmes graves de comportement et docteure en psychopédagogie, Claire Beaumont étudie depuis plus de 10 ans l'influence du développement des habiletés d'entraide sur l'adaptation psychosociale des élèves en difficulté. Professeure agrégée à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval, elle est codirectrice de l'Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école (OCPVE), secrétaire générale de l'Observatoire international de la violence en milieu scolaire (OIVS), présidente du Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC) et chercheure au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire (CRIRES).

Le développement des habiletés d'entraide et l'adaptation psychosociale des élèves présentant des problèmes de comportement

La plupart des enfants acquièrent au fil des jours des habiletés sociales adéquates qui leur permettent de bien s'adapter à leur environnement scolaire. Cependant, d'autres présenteront dès le début de leur scolarisation, des problèmes de comportement qui affecteront la qualité de leurs relations interpersonnelles, leur réussite scolaire et conséquemment, la qualité de leur adaptation sociale ultérieure. La recherche a permis de découvrir qu'un manque d'habiletés sociales affecte considérablement le développement affectif, cognitif et moral des enfants peu compétents socialement. C'est pourquoi les différentes interventions offertes en milieu scolaire aux élèves en difficulté de comportement visent le développement de la compétence sociale, cet ensemble d'habiletés décrivant « l'efficacité des interactions avec autrui » (Felner, Lease et Phillips, 1990; Rose-Krasnor, 1997). Très souvent associée aux qualités interpersonnelles liées à la sensibilité, à l'empathie, à l'altruisme, aux aptitudes à communiquer ou au sens de l'humour, la compétence sociale est ainsi constituée d'une gamme de comportements prociaux. Par ailleurs, Caprara, Pastorelli, Bandura et Zimbardo (2000) ont démontré qu'un score élevé sur le plan du comportement prosocial chez des élèves de troisième année est un prédicteur significatif du rendement scolaire obtenu cinq ans plus tard.

Plusieurs types d'intervention sont proposés aux élèves pour favoriser leur adaptation sociale. En passant par les programmes d'entraînement aux habiletés sociales et de résolution de conflits, on a aussi fait appel au soutien de pairs plus compétents socialement pour tenter de modeler leurs comportements. On se retrouve toutefois devant l'évidence que les apprentissages sociaux effectués en contexte de classe ne se généralisent que difficilement en situation réelle. C'est pourquoi nous nous sommes intéressés aux interventions permettant aux jeunes de pratiquer, en situation réelle, les habiletés sociales nouvellement acquises en contexte de classe.

_CIBLER LE DÉVELOPPEMENT DES HABILÉTÉS D'ENTRAIDE

Les programmes d'entraide par les pairs utilisés en milieu scolaire peuvent prendre plusieurs formes et offrir aux élèves des services sur le plan scolaire (par ex. tutorat, aide aux devoirs) ou personnel (par ex. pairs aidants, médiation par les pairs, groupes d'entraide). Au Québec, les programmes de *médiation par les pairs* et ceux connus sous le nom de *pairs aidants* sont les deux systèmes

d'entraide les plus répandus. Ces interventions sont réputées efficaces pour l'ensemble des élèves parce qu'elles facilitent notamment la création d'un climat scolaire propice aux apprentissages, permettent le développement de meilleures habiletés sociales, l'intégration des jeunes isolés et contribuent à faire diminuer le niveau de violence dans les écoles (Cowie, Hutson, Jennifer et Myers, 2008; Medan et Monda-Amaya, 2008). Par ailleurs, plusieurs études, dont celle de Casella (2000) et de Corriveau, Bowen, Rondeau et Bélanger (1998), confirment que ce sont les pairs aidants, généralement choisis pour leur compétence sociale reconnue, qui bénéficient le plus de ces systèmes d'entraide, enregistrant des gains significatifs sur le plan des habiletés sociales, de la communication, de la résolution de problèmes personnels, de l'empathie, de l'estime de soi, de la motivation scolaire et du sens des responsabilités.

La littérature est fort peu loquace en ce qui concerne les effets observés chez les enfants qui offrent leur aide à leurs pairs. Toutefois, puisque ces résultats illustrent les retombées positives de cette pratique sur des jeunes déjà habiles socialement, on pourrait émettre l'hypothèse que des élèves en difficulté de comportement pourraient eux aussi tirer des bénéfices personnels de cette expérience si on leur donnait l'occasion d'agir comme pairs aidants dans leur milieu scolaire.

_LES JEUNES EN DIFFICULTÉ ET L'ENTRAIDE

Vingt années de pratique de la psychologie scolaire nous ont permis de constater à quel point le potentiel d'entraide était peu exploité chez les élèves qui présentent des problèmes de comportement. Plus souvent dans la position de celui qui reçoit l'aide, l'élève en difficulté fait très rarement l'expérience valorisante d'en aider d'autres, car c'est davantage à des pairs plus compétents socialement que l'on confiera cette tâche. Quelques chercheurs (Bonafé-Schmitt, 2000; Casella, 2000) ont relevé certains éléments anecdotiques concernant la participation de ces élèves aux équipes de *pairs aidants*, mais aucun n'a étudié précisément l'influence du développement des habiletés d'entraide sur l'adaptation psychosociale de jeunes présentant des difficultés relationnelles.

C'est sans doute le manque d'habiletés sociales et la réputation négative de ces élèves qui n'incitent ni leurs camarades ni les adultes de leur école à les choisir lorsqu'il s'agit de sélectionner ceux qui composeront les équipes de pairs aidants (Beaumont, Royer, Bowen et Bertrand, 2003). Gibbs et ses collaborateurs (1996)

ont cependant réussi à démontrer que des adolescents, gardés en institution fermée en raison de comportements délinquants, pouvaient s'apporter du soutien entre eux. Après avoir participé au programme *Equip program*, certains leaders négatifs auraient développé un leadership très positif auprès de leurs pairs. De plus, ces adolescents se seraient montrés plus réceptifs aux ateliers d'entraînement aux habiletés sociales et de résolution de conflits lorsqu'ils ont su que les habiletés développées serviraient à aider les autres.

C'est donc dans le but d'étudier de plus près l'influence de la pratique de l'entraide sur l'adaptation psychosociale des jeunes en difficulté de comportement que nous avons effectué quatre recherches spécifiques dans le domaine, depuis les 10 dernières années.

_AU PRIMAIRE : DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ DE COMPORTEMENT QUI AGISSENT COMME MÉDIATEURS

Une première étude (Beaumont, Royer, Bertrand et Bowen, 2004) s'est déroulée auprès des élèves d'une école primaire spécialisée en adaptation scolaire. Après avoir implanté une version adaptée du programme *Vers le pacifique* (Centre Mariebourg, 1998), il a été possible d'en évaluer les effets, et ce, particulièrement chez les élèves qui avaient été choisis, formés, encadrés et encouragés à pratiquer la médiation auprès de leurs pairs. Ces 15 médiateurs âgés de 9 à 12 ans, et qui présentent tous des problèmes importants de comportement, ont été sélectionnés par leurs pairs et ont participé à une formation supplémentaire pour les préparer à pratiquer des médiations dans la cour de récréation. En plus de cette formation, des séances de supervision bimensuelles et des rencontres individuelles leur ont été offertes par le psychologue responsable du programme.

Au cours de l'année scolaire, les médiateurs ont été en service pendant deux récréations par semaine, devant porter leur dossard d'identification et effectuer des médiations à la demande des élèves qui souhaitaient résoudre leurs conflits. Cent trente-quatre médiations ont ainsi été effectuées et aucun médiateur n'a récolté de billet d'indiscipline lorsqu'il était en devoir. L'analyse des effets de l'intervention révèle que ces élèves médiateurs enregistrent des gains plus élevés sur le plan de l'autocontrôle comportemental, de la capacité d'exprimer les émotions, de l'estime de soi et du niveau d'agressivité après avoir été exposés une année au programme. Les faits de se faire solliciter pour effectuer une médiation, d'appartenir à un groupe particulier et d'être supportés par leurs parents et les adultes de l'école ont aussi été vécus de façon très satisfaisante par les médiateurs. De surcroît, l'aspect valorisant de ce travail semble avoir eu un impact positif sur le niveau d'anxiété quand même évalué chez certains médiateurs très engagés dans leur rôle d'aidant. C'est avec beaucoup d'étonnement que les enseignants ont finalement constaté que ces jeunes en difficulté pouvaient arriver à s'entraider efficacement même dans un milieu où l'entraide n'était pas une valeur populaire au départ.

_AU SECONDAIRE : DES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ DE COMPORTEMENT QUI AGISSENT COMME PAIRS AIDANTS

Cette deuxième étude (Beaumont et Beaulieu, 2005) a été effectuée dans une école secondaire spécialisée accueillant 90 adolescents en grandes difficultés comportementales. Dix de ces élèves ont été sélectionnés et formés pour agir comme pairs aidants. Ce système d'entraide a été conçu pour offrir un soutien additionnel aux élèves aux prises avec des problèmes d'ordre personnel (par ex. victimes d'intimidation, dépression, difficultés amoureuses) qui acceptaient difficilement l'aide d'un professionnel. L'approche individuelle (*peer counselling*) a ainsi été privilégiée, permettant un contact plus confidentiel entre l'aidant et l'aidé. Le processus de sélection, de formation et de supervision des pairs aidants a été assuré par une équipe de psychologues scolaires. Avant d'être en fonction, les pairs aidants ont participé à une formation spéciale centrée sur le développement des habiletés d'entraide (Beaumont, Paquet et Küpfer, 2005) et ont bénéficié de supervisions individuelles et de groupe tout au long de l'année. Les adolescents pouvaient solliciter l'aide d'un pair aidant auprès du psychologue de l'école et la rencontre était alors organisée à un moment et dans un local approprié.

Pendant les cinq premiers mois de l'intervention, 33 consultations individuelles ont été effectuées par les pairs aidants. Les élèves bénéficiaires du service ont exprimé leur satisfaction concernant la qualité de l'écoute et de l'aide offerte par les pairs aidants. Se faire solliciter pour de l'aide, être digne de confiance, que les adultes de l'école et que leurs parents leur démontrent leur appréciation face à leur rôle d'aidant sont tous des éléments satisfaisants exprimés par les élèves qui ont agi comme confidents. Ils sont aussi d'avis que leur travail a contribué à faire diminuer le niveau de violence à l'école et à aider plusieurs de leurs pairs à résoudre des problèmes personnels. Au cours du mandat qui leur a été confié, les pairs aidants ont mentionné avoir été en contact avec des sentiments d'impuissance, de tristesse, de peur et de colère exprimés par les bénéficiaires qu'ils ont eu à soutenir lors de leurs rencontres. Finalement, les résultats issus des tests standardisés font ressortir le fait que les pairs aidants ont obtenu des gains supérieurs à ceux de leurs pairs sur le plan de l'affirmation de soi et de l'autocontrôle comportemental après seulement six mois d'implication de ce système d'entraide par les pairs.

_LES DIMENSIONS DE LA COMPÉTENCE SOCIALE

Une troisième étude (Beaumont 2009) menée auprès de six adolescents (1 fille et 5 garçons âgés de 14 à 16 ans) qui agissaient comme pairs aidants depuis deux ans avait pour but de mieux saisir quelles dimensions de la compétence sociale étaient les plus sollicitées lorsqu'on demandait à ces jeunes de venir en aide à leurs pairs. Leurs propos ont été recueillis lors d'entrevues individuelles et analysés à partir du modèle théorique de la compétence sociale proposée par Felner *et al.* (1990).

La figure 1 montre que ce sont les dimensions sociocognitives (par ex. expression des émotions, conscience morale) qui sont les plus sollicitées, suivies par les dimensions socioaffectives (par ex. reconnaissance, appartenance, estime de soi), comportementales (par ex. autocontrôle comportemental, empathie autoefficacé) et motivationnelles (par ex. persévérance, motivation personnelle et scolaire).

Le tableau 1 décrit plus précisément le nombre d'unités de sens recueilli selon les caractéristiques catégorielles des dimensions liées à la compétence sociale.

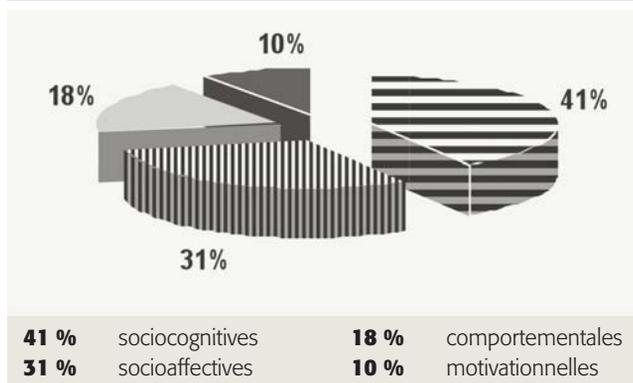
TABLEAU 1. DIMENSIONS DE LA COMPÉTENCE SOCIALE SELON LES PROPOS DES PAIRS AIDANTS

Dimensions	Unités de sens (nbre)	Participants* (nbre)
Sociocognitives		
Stratégies de résolution de problèmes	68	6
Analyse des situations problématiques	43	6
Expression des émotions	44	6
Conscience morale	17	4
Socioaffectives		
Sentiment de reconnaissance	49	6
Sentiment d'appartenance	49	6
Estime de soi	31	6
Comportementales		
Prosocialité/empathie	40	6
Autoefficacé	26	6
Autocontrôle comportemental	10	3
Motivationnelles		
Aspects personnels	24	6
Aspect du contexte d'apprentissage	14	5
Persévérance/détermination, but et objectifs	10	4

* Nombre de participants impliqués sur un total de six.

Ainsi, les dimensions liées à la résolution de problèmes (analyse et stratégies), aux sentiments de reconnaissance et d'appartenance, à l'expression des émotions, à l'estime de soi, au développement de l'empathie, au sentiment d'autoefficacé et aux aspects motivationnels personnels sont les neuf aspects autour desquels se sont dispersés les propos des jeunes pairs aidants lors des entrevues que nous avons menées.

FIGURE 1. FRÉQUENCE DES UNITÉS DE SENS RAPPORTÉES SELON CHAQUE DIMENSION DE LA COMPÉTENCE SOCIALE



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE À L'INTÉGRATION DES JEUNES EN DIFFICULTÉ DE COMPORTEMENT

Notre dernière recherche (Beaumont, 2010) s'est effectuée dans des écoles primaires régulières ayant ou non déjà intégré des élèves en difficulté dans leur équipe de médiation. Les résultats obtenus lors d'entrevues semi-dirigées auprès du personnel scolaire et des élèves ont permis d'identifier huit conditions de réussite qui permettraient aux jeunes en difficulté d'agir comme médiateurs et d'en tirer une expérience positive. Ces conditions seraient : 1) baser la sélection des médiateurs sur le désir des candidats à vouloir aider les autres et sur leur engagement; 2) offrir un suivi plus fréquent aux médiateurs afin de les aider à identifier les réussites et les difficultés vécues lors des médiations; 3) proposer un mandat de médiateur de courte durée pour encourager leur persévérance; 4) inciter les autres élèves à aller les consulter; 5) s'assurer de la collaboration des autres intervenants scolaires et de la préparation préalable des élèves de l'école afin d'accueillir positivement ces médiateurs; et 6) insister davantage auprès des médiateurs sur le fait que les médiations pratiquées seront utiles aux autres plutôt que sur les seuls bénéficiaires personnels qu'eux-mêmes pourraient en retirer.

Sommairement, ces études démontrent qu'en dépit de leurs problèmes de comportement, des élèves du primaire et du secondaire, choisis, formés, encadrés et encouragés à pratiquer la relation d'aide, peuvent modifier positivement leurs comportements sociaux. On peut dès lors se demander si le rôle d'aidant permettrait à ces jeunes d'objectiver certains de leurs propres comportements et favoriser un certain contrôle de soi lorsque la situation le requiert. Au cours du mandat qui leur a été confié, ces élèves ont été en contact avec les sentiments d'impuissance, de tristesse, de peur ou de colère exprimés par les bénéficiaires à qui ils ont eu à offrir leur soutien. Comme le mentionne Hoffman (1991), c'est au contact des émotions des autres que les enfants développent leurs capacités empathiques, qu'ils apprennent à reconnaître les conséquences de leurs actes sur autrui et à modifier certains de leurs comportements selon les normes socialement

acceptables. Si, en stimulant les aptitudes d'entraide, on arrive à influencer le développement de l'empathie et de l'altruisme, ce type d'approche devrait, par conséquent, occuper une place plus importante dans les interventions visant à aider les élèves à devenir plus compétents socialement.

Bibliographie

BEAUMONT, C. (2010). *Habiletés d'entraide et adaptation scolaire: Analyse du contexte d'intégration des élèves en difficulté dans les programmes de médiation par les pairs*. Rapport de recherche remis au Fonds québécois de la recherche en sciences sociales. Québec.

BEAUMONT, C. (2009). Students with Sebd as Peer Helpers? An effective Intervention to Develop Social, Emotional and Behavioural Competence in an Educational Context. in C.Cefai and P. Cooper (dir.), *Engaging Students with Social, Emotional and Behaviour Difficulties*, 109-118.

BEAUMONT, C. et BEAULIEU, J. (2005). Évaluation d'un dispositif d'établissement pour diminuer les conduites violentes des adolescents dans une école à haut niveau d'agressivité. dans *Les violences en milieu scolaire et éducatif : Connaître, prévenir, intervenir*, sous la direction de B. Gaillard, Rennes: Presses Universitaires de Rennes (PUR), 421-430.

BEAUMONT, C., PAQUET, A., et KUPFER, C.(2005). Guide de formation à la relation d'aide pour adolescents de 12-17 ans. Ce guide s'adresse aux formateurs responsables de la formation des élèves qui souhaitent devenir pairs aidants en milieu scolaire difficile.

BEAUMONT, C., ROYER, E., BERTRAND, R., & BOWEN, F. (2003). La médiation par les pairs et les élèves en trouble de comportement. *Revue de Psychoéducation*, 32(1), 79-103.

BEAUMONT, C., ROYER, E., BERTRAND, R., & BOWEN, F. (2004). L'adaptation psychosociale des élèves en trouble de comportement agissant comme médiateurs. *Revue des sciences de l'éducation*, 30(3), 555-579.

BONAFE-SCHMITT, I.P. (2000). *La médiation scolaire par les élèves*. Issy-les-Moulineaux, France: ESF

CAPRARA, G.V., C. BARBARANELLI, C. PASTORELLI, A. BANDURA et P.G. ZIMBARDO. (2000). Prosocial foundations of children's academic achievement. *Psychological Science*, 11, 302-306.

CASELLA, R. (2000). The benefits of peer mediation in the context of urban conflict and program status. *Urban Education*, 35 (3), 324-355.

CENTRE MARIEBOURG. (1998). *La résolution de conflits au primaire: Guide d'animation, Programme Vers le Pacifique*. Montréal: Chenelière/McGraw-Hill.

CORRIVEAU, D., BOWEN, F., RONDEAU, N., & BELANGER, J. (1998). Faits et questionnements sur l'adaptation psychosociale des enfants médiateurs: Une étude préliminaire. *Science et Comportement*, 26 (3), 171-180.

COWIE, H., HUTSON, N., JENNIFER, D. MYERS, C.A.(2008). Taking Stock of Violence in U.K. Schools : Risk, Regulation and Responsibility. *Society Education and Urban*, 40 (4), 494-505.

FELNER, R. D., LEASE, A. M., & PHILLIPS, R. S. (1990). Social competence and the language of adequacy as a subject matter for psychology: A quadripartite tri-level framework. In T. P. Gullotta, G. R. Adams, & R. Montemayor (Eds.), *The development of social competence in adolescence* (pp. 245-264). Beverly Hills (CA): Sage.

GIBBS, J.C., POTTER-GRANVILLE, B., GOLDSTEIN, A.P., & BRENDTRO, L.K. (1996). From harassment to helping with antisocial youth: The Equip Program. *Reclaiming Children and Youth*, 5 (1), 40-46.

HOFFMAN, M. L. (1991). Empathie, connaissance sociale, et action morale. Dans W.M. Kurtines et J.I. Gewirtz (Eds.), *Manuel du comportement moral et développement*. Volume 1: Théorie (pp 275-302). Hillsdale, NJ: L. Erlbaum.

MEDAN, H. ET MONDA-AMAYA, L. (2008). Collaboration to promote social competence for students with mild disabilities in the general classroom: A structure for providing social support. *Intervention in School and Clinic*, 43, 158-167.

ROSE-KRASNOR, L. (1997). The nature of social competence: A theoretical review. *Social Development*, 6, 111-135.

LES SERVICES PROFESSIONNELS DE PRÉVENTION DU SUICIDE DE MONTRÉAL

Supervision individuelle ou de groupe • Formation
Évaluation • Psychothérapie

Si vous souhaitez vous perfectionner, ou si vous vous sentez démun(e) face à la problématique du suicide, et désirez une supervision de qualité fondée sur une expérience véritablement clinique et pertinente, communiquez avec nous en toute confiance. Les grilles et les techniques d'intervention représentent pour nous des outils utiles, et non des fins en soi. Notre principal *outil* est la qualité de notre présence auprès de la personne suicidaire, et nous allons vous aider à la perfectionner.

514 840-0614

Direction : Gaëtan Roussy, psychologue
grspps@sympatico.ca



Des formations
de qualité dans plus d'une
centaine d'établissements
de santé et d'organismes
communautaires
depuis 1996

Documentation disponible
en ligne ou sur demande

Institut Victoria

4307, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec)
H2J 2W6

Téléphone : 514 954-1848
Télécopieur : 514 954-1849
info@institut-victoria.ca

VISITEZ NOTRE SITE WEB !
www.institut-victoria.ca

PSYCHOLOGIE DE LA PERSONNALITÉ

Responsable de la formation : Monique Bessette, M.Ps. (membre de la Faculté du Masterson Institute, New York)

► NOUVELLES FORMATIONS

■ Troubles alimentaires et troubles de la personnalité : traitement intégré

Mieux intervenir en conjugant la gestion des conduites alimentaires et les enjeux de personnalité.

Montréal 150 \$ (taxes incluses)
le 22 octobre 2010

Québec 150 \$ (taxes incluses)
le 18 février 2011

■ Intervention en situation de crise suicidaire et trouble de la personnalité

Aller au-delà des limites de l'intervention de crise traditionnelle quand il y a trouble de la personnalité, et mieux gérer les agirs.

Montréal 275 \$ (taxes incluses)
les 19 et 26 mars 2010

■ Réadaptation physique et trouble de la personnalité

Mieux comprendre comment le trouble de la personnalité complique le processus de réadaptation et intégrer de nouveaux outils d'intervention.

Montréal 275 \$ (taxes incluses)
les 17 et 24 mars 2010

► PERFECTIONNEMENT DE 3 JOURS

LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ : INTRODUCTION À L'INTERVENTION

Montréal 400 \$ (taxes incluses)
Groupe D les 16, 23 avril et 7 mai 2010
Groupe E les 10, 11 et 12 juin 2010

► CONTRE-TRANSFERT ET TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ

ATELIER D'UNE JOURNÉE

Montréal 150 \$ (taxes incluses)
le 4 juin 2010

Québec 150 \$ (taxes incluses)
le 27 mai 2010

Entrevue

Faire de l'école la plaque tournante des services psychologiques offerts aux jeunes et à leur famille

Une entrevue avec le Dr Égide Royer, psychologue professeur et chercheur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval

Chaque année, 28 000 jeunes célèbrent leur 20^e anniversaire sans avoir obtenu leur diplôme de niveau secondaire ou professionnel, ce qui représente 31 % des élèves de cet âge. Parmi eux, 16 % obtiendront leur diplôme après l'âge de 20 ans et 15 % n'y arriveront pas. Lorsque l'on sait que 15 % des décrocheurs risquent de souffrir d'une dépression au cours de leur vie, comparativement à 9 % des diplômés, plusieurs questions se posent sur l'importance de la réussite scolaire. Même si le taux de diplomation demeure sensiblement le même depuis deux décennies, le professeur et psychologue scolaire, le Dr Égide Royer, continue, depuis plus de 25 ans, de s'intéresser à cette problématique qu'est l'abandon scolaire.

_LA RÉUSSITE SCOLAIRE : UNE AFFAIRE DE GENRE

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : au Québec, 34 % des garçons n'ont obtenu aucun des diplômes du secondaire ou de la formation professionnelle à l'âge de 20 ans, contre 22 % des filles. Égide Royer ne le cache pas, le décrochage scolaire ne peut être compris sans considérer le genre des individus. Depuis près de vingt ans, on observe une stagnation du taux de décrochage scolaire, et ce, malgré plusieurs initiatives. Les causes sont multiples, reliées intimement les unes aux autres, et jusqu'à présent, rien n'indique pourquoi les jeunes hommes sont plus susceptibles au décrochage que les jeunes femmes. Pour remédier à ce problème, M. Royer propose de valoriser la réussite scolaire chez les garçons, en plus de leur offrir des modèles masculins de réussite, notamment par l'embauche des hommes dans l'enseignement primaire, secondaire, et en adaptation scolaire. La promotion du rôle des hommes dans ces milieux contribuerait ainsi à renforcer la persévérance scolaire. Cela dit, peu importe le genre, le facteur socioéconomique prédomine les statistiques. Les enfants issus des familles défavorisées ont plus de risques d'abandonner l'école comparativement aux autres.

_LA LECTURE : LE POINT DE DÉPART

« Lire est une habileté extrêmement importante », affirme Égide Royer. Elle constitue une condition préalable au bon apprentissage des enfants à court, moyen et long terme. Car si l'élève éprouve des difficultés de lecture au niveau primaire, il en sera pénalisé au niveau secondaire. L'apprentissage de la lecture dès les premières années ne doit donc pas être négligé. Les encouragements de la famille et des proches de l'enfant contribuent à sa persévérance et à sa réussite scolaire. Les parents qui lisent des histoires à leurs enfants en bas âge contribuent à augmenter leur désir de lire. De la même manière, les parents qui exercent leurs enfants à la lecture simplement en suivant les mots lus avec leur doigt collaborent grandement à leur persévérance scolaire.

_LA SANTÉ MENTALE : PRÉVENIR LES PROBLÈMES AFFECTIFS ET COMPORTEMENTAUX

Les problèmes de lecture ajoutés aux problèmes de discipline augmentent les risques de décrochage scolaire, et ce, dès l'école

primaire. C'est pourquoi M. Royer soutient qu'il est important à la fois de faire de la prévention et d'assurer une intervention précoce. Des interventions professionnelles qui permettent de soutenir les parents des jeunes manifestant des comportements très agressifs, des retards de langage ou de développement doivent être encouragées. Psychologues scolaires et éducateurs en garderie doivent d'ailleurs collaborer étroitement sur ces questions. Quant aux établissements scolaires, M. Royer revisite leur rôle en matière de santé mentale : « Il faut faire de l'école la plaque tournante de la santé mentale, autant pour les élèves que pour les parents. » Dans les familles dysfonctionnelles ou encore à faible revenu, l'école peut effectivement devenir pour l'élève un facteur de protection. Il se sentira plus en sécurité en suivant une routine et en étant encadré par des enseignants, intervenants et professionnels qualifiés. Il n'est pas rare qu'un enfant modifie son comportement lorsqu'il rencontre des adultes qui savent l'écouter et renforcer son estime de soi. C'est pourquoi un filet de services professionnels, incluant le psychologue, est nécessaire au développement de l'enfant en milieu scolaire. « Plus le problème est complexe, plus le personnel doit être spécialisé », soutient M. Royer. Les établissements scolaires doivent donc ajouter des services professionnels afin de répondre aux problématiques qui sont associées aux risques de décrochage scolaire. Par exemple, les troubles de comportement et les troubles de santé mentale à l'enfance seront recensés, en majeure partie, à l'école. Les services psychologiques sont, dans un tel contexte, indispensables à l'évaluation de ces troubles et au bon suivi des élèves.

La formation des enseignants est une question des plus importantes dans la gestion de la discipline en classe. Au-delà des cours de pédagogie, il est souhaitable que les enseignants reçoivent de la formation sur les problèmes de comportement et d'apprentissage. Puisqu'ils sont les premiers répondants, ils doivent savoir comment interagir avec l'élève présentant des difficultés. M. Royer estime qu'à l'heure actuelle un bon nombre d'enseignants ont de la difficulté, par la formation qui leur est offerte, à faire œuvre d'éducation auprès des jeunes turbulents.



Codirecteur de l'Observatoire canadien pour la prévention de la violence à l'école et membre du comité scientifique de l'Observatoire international de la violence scolaire, le Dr Égide Royer est psychologue et professeur titulaire en adaptation scolaire à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval. En préparation de son prochain livre, il travaille actuellement sur la question de la prévention de l'échec et de l'abandon scolaires, l'intervention en classe pour prévenir les problèmes de comportement ainsi que sur le développement de la compétence sociale des jeunes en difficulté.

_DES INITIATIVES INSPIRANTES

Un programme américain, *Nurse Home Visitation Program*, propose aux femmes enceintes des milieux défavorisés des rencontres hebdomadaires avec une infirmière. Avant même la naissance de l'enfant, l'infirmière exerce une vigilance sur la santé et l'attitude de la mère : surveillance de son alimentation, de son comportement, formation à domicile sur comment s'occuper de son enfant, etc. Après la naissance de l'enfant, l'infirmière continue à visiter la résidence familiale et répond aux questions de la mère, s'il y a lieu. Ce programme permet à la fois de déceler les cas de négligence pour pouvoir intervenir rapidement, et d'offrir les outils de développement à la mère tout en tissant un lien de confiance entre elle et les professionnels. Toujours aux États-Unis, le programme *Teach for America* recrute les meilleurs finissants universitaires de tous les domaines confondus pour qu'ils deviennent, le temps de deux années, des enseignants. Leaders, intègres, organisés, critiques, persévérants et mobilisateurs, telles sont les qualités des enseignants temporaires de *Teach for America*. M. Royer constate les résultats positifs de ce programme qui expose aux élèves des modèles de jeunes adultes passionnés auxquels ils peuvent facilement s'identifier.

Au Québec, M. Royer salue l'intérêt que portent les gens d'affaires tels que le président de la Banque de Montréal, M. Jacques Ménard, au décrochage scolaire. Les efforts déployés par la Fondation Chagnon, conjointement avec le gouvernement du Québec, sont essentiels pour soutenir les interventions en réussite éducative. Toutefois, « les écoles doivent conserver leur autonomie et leur marge de manœuvre », précise le professeur déjà appelé à commenter la question dans les médias.

_LE NOMBRE DE PSYCHOLOGUES SCOLAIRES EN DIMINUTION

Pour soutenir l'évolution scolaire des élèves, la formation des enseignants et le filet de services professionnels disponibles sont des points cruciaux.

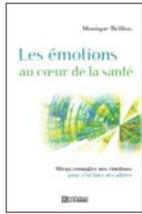
M. Royer observe un glissement dans les services professionnels offerts dans les écoles en matière d'aide psychologique et psychosociale : « De plus en plus, les psychoéducateurs prennent la place des psychologues scolaires, et les techniciens en éducation spécialisée, celle des psychoéducateurs », remarque-t-il. Or les défis du milieu scolaire nécessitent une équipe où chacun de ces acteurs joue leur rôle : « une équipe de professionnels soutenue par des techniciens », ajoute le professeur. En plus des conditions parfois difficiles qu'elle impose et du manque de ressources disponibles dans les écoles, la profession de psychologue scolaire présente peu d'attraits salariaux, ce qui contribue au déclin du nombre de psychologues scolaires, selon M. Royer. D'une part, les salaires ne prennent pas en compte le nombre d'années d'études universitaires pour devenir psychologue et d'autre part, les programmes universitaires de psychologie scolaire se font de plus en plus rares. Égide Royer réfléchit tout haut sur le sort des psychologues scolaires : « La solution réside-t-elle dans des ententes de services avec des psychologues en bureau privé? »

Pour répondre de manière efficace aux divers troubles de santé mentale dans les écoles, M. Royer propose la surspécialisation de certains psychologues scolaires dans les commissions scolaires, comme l'évaluation des troubles d'apprentissage ou du TDAH. Si quelques psychologues étaient surspécialisés dans divers champs d'intervention, le partage des connaissances entre eux et les psychologues sur le terrain pourrait outiller ces derniers pour faire face à un plus grand nombre de cas. Ainsi, l'entraide entre collègues psychologues permettrait d'offrir un plus grand éventail de services psychologiques aux élèves en difficulté.

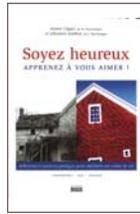
Fervent défenseur de l'école comme un lieu de vie sain, Égide Royer n'a pas terminé d'émettre ses pensées et critiques sur les pratiques et le système scolaire. En préparation pour un prochain livre qui traitera de décrochage scolaire, l'auteur de *Comme un caméléon sur une jupe écossaise* et du *Chuchotement de Galilée* promet encore d'attirer l'attention sur la psychologie et la réussite scolaires.

Par Krystelle Larouche, agente de communications

_Vient de paraître



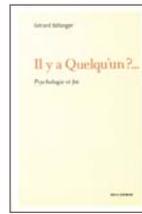
1



2



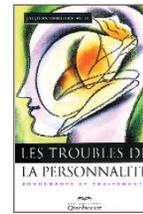
3



4



5



6



7

1_ LES ÉMOTIONS AU CŒUR DE LA SANTÉ : MIEUX CONNAÎTRE NOS ÉMOTIONS POUR S'EN FAIRE DES ALLIÉES

Les émotions surgissent de manière souvent imprévisible et parfois nous déconcertent. Si certaines sont agréables, comme l'amour, la joie et l'espoir, d'autres nous occasionnent du stress, comme la colère, la tristesse ou la honte. Parce que les émotions dites négatives sont devenues des ennemies à combattre, nous avons créé un cercle vicieux qui, par exemple, nous rend honteux d'être tristes ou coupables d'être en colère. Chasser les émotions pénibles peut, à la longue, s'avérer nuisible pour la santé; il est donc possible d'apprendre à composer avec elles afin de retrouver un état de bien-être en utilisant les pouvoirs de notre pensée.

D^{re} Monique Brillon, psychologue
Les Éditions de l'Homme

2_ SOYEZ HEUREUX : APPRENEZ À VOUS AIMER! RÉFLEXIONS ET EXERCICES PRATIQUES POUR AMÉLIORER SON ESTIME DE SOI

Ce livre rédigé dans une langue accessible propose au grand public une approche orientée vers l'action. Des moyens concrets y sont soumis afin d'améliorer son estime personnelle; des exercices pratiques qui outillent le lecteur vers un bien-être psychologique.

Martin Légaré et Sébastien Mailhot, psychologues
Les Éditions 2psys.com

3_ SANTÉ MENTALE ET PERSONNES ÂGÉES : S'OUTILLER POUR INTERVENIR ENSEMBLE

Convivial et pragmatique, cet outil clinique contient à la fois des informations sommaires et approfondies, convenant ainsi aux multiples professionnels intervenant auprès des personnes âgées. Il illustre les principales problématiques de santé mentale et suggère une démarche systématique d'analyse de problèmes, d'outils de dépistage et d'évaluation.

Suzanne Malo et Carole Roux, psychologues
Centre de santé et de services sociaux
Jeanne-Mance

4_ IL Y A QUELQU'UN?... PSYCHOLOGIE ET FOI

Retraité de la psychologie, l'auteur présente son parcours humain et professionnel qui l'a mené de la prêtrise à la psychologie clinique. Il livre un témoignage empreint de lucidité et de sérénité, racontant ses doutes et ses détours par la psychologie humaniste dans sa quête de vérité. Gérard Bélanger travaille comme bénévole auprès des enfants de la rue au Honduras depuis plus de huit ans.

Gérard Bélanger
Éditions Bellarmin

5_ QUINZE SECONDES DE CÉLÉBRITÉ

Ce roman policier réunit auprès d'un bureau de probation un assisté social, un jeune Haïtien vaguement associé aux gangs de rue, une *borderline* rompue au commerce de son corps, un pédophile, un ex-revendeur de crack en peine d'amour et un parfait détraqué. Les trois agents de probation sèment le doute dans leurs esprits alors qu'ils sont déjà aux prises avec leurs propres interrogations.

François Leblanc, psychologue
Les Éditions Triptyque

6_ LES TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ : FONDEMENTS ET TRAITEMENTS (3^e ÉDITION)

Cet ouvrage, s'appuyant sur la psychologie clinique, s'intéresse aux problèmes qu'engendre chez l'enfant une éducation parentale marquée par l'intimidation et la provocation. En plus de démontrer les effets de ces conditions et les expressions des troubles de la personnalité, l'auteur suggère divers moyens thérapeutiques pour intervenir auprès de l'enfant.

D^r Jacques Débigaré, psychologue
Les Éditions Québecor

7_ SE RELEVER D'UN TRAUMATISME : RÉAPPRENDRE À VIVRE ET À FAIRE CONFIANCE (ÉDITION MISE À JOUR)

Ce livre constitue un guide d'accompagnement pour les personnes ayant vécu un événement traumatisant. Tout en définissant les symptômes du choc post-traumatique, l'auteure guide les lecteurs vers la récupération et la confiance.

D^{re} Pascale Brillon, psychologue
Les Éditions Québecor

NARCISSISME PATHOLOGIQUE, TROUBLE DE LA PERSONNALITÉ ANTISOCIALE ET PSYCHOPATHIE



Montréal, 6-7 mai 2010

Invités d'honneur*



Dr Michael H. Stone, psychiatre
(New York, États-Unis)
Psychiatre expert psychojuridique de renommée internationale, spécialiste de l'étude des meurtriers en série et de la psychopathie



Dr Frank Yeomans, psychiatre
(New York, États-Unis)
Auteur et spécialiste de la psychothérapie focalisée sur le transfert pour les troubles sévères de la personnalité

* Toutes les présentations seront en français sans traduction simultanée.

Vers une meilleure compréhension et une extension des limites de la traitabilité

Formations Hiver-Printemps 2010



Être superviseur clinique auprès de psychothérapeutes : cadre de travail et gestion des enjeux relationnels.
Par **André Renaud, psychanalyste et psychologue**
Mtl : 12 mars 2010



Trouble de personnalité limite, dynamique familiale et intervention systémique.
Par **Caroline Lafond, M.S.s., travailleuse sociale**
Mtl : 10-11 mars 2010 • Qc : 25-26 mars 2010



Introduction à l'intervention psychologique auprès de personnes atteintes de schizophrénie.
Par **Dr^e Marie-Josée Marois, Ph. D., psychologue**
Mtl : 9 juin 2010 • Qc : 18 juin 2010



Aider les victimes souffrant de stress post-traumatique à réapprendre à vivre et à faire confiance.
Par **Dr^e Pascale Brillon, Ph. D., psychologue**
Mtl : 18-19 mai 2010 • Qc : 15-16 juin 2010



Les troubles du comportement chez les enfants et les adolescents : état des connaissances, évaluation et intervention.
Par **Dr^e Nadia Desbiens, Ph. D., en psychopédagogie et maîtrise en psychologie**
Mtl : 10-11 juin 2010 • Qc : 27-28 mai 2010

Information et inscription www.porte-voix.qc.ca
Tél. : 418 658-5396 | Téléc. : 418 658-5982
porte-voix@videotron.ca

Activités régionales et de regroupements

ACTIVITÉS DE FORMATION DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS

La Société québécoise de psychologie du travail et des organisations (SQPTO) propose différentes activités de formation dans trois régions du Québec.

D'abord, dans la région de l'Estrie, un souper-conférence est organisé le 14 avril 2010 ayant pour thème *La reconnaissance non-monétaire : un outil de gestion puissant!* Cette activité aura lieu de 17 h 30 à 20 h 30, à la Bibliothèque municipale Éva-Sénécal, 420, rue Marquette à Sherbrooke.

En Outaouais, deux conférences sont organisées : *L'apprentissage organisationnel*, qui aura lieu le 9 avril 2010, et *Les pratiques en matière de gestion de carrière*, qui aura lieu le 28 mai 2010. Ces deux événements débiteront à 13 h 30 et se termineront à 16 h 30, et se tiendront à l'Université du Québec en Outaouais.

Quant à la région de Québec, un dîner réseautage suivi d'une conférence ayant comme thème *Quand le management de soi devient un incontournable pour s'accomplir dans la vie* aura lieu le 16 avril 2010, de 11 h 45 à 16 h 30, à l'Hôtel Québec, 3115 avenue des Hôtels, à Québec.

Pour de plus amples renseignements sur ces activités ou pour vous inscrire, consultez le site Web de la SQPTO au www.sqpto.ca.

ACTIVITÉS DE FORMATION DU REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES EN PAE

La prochaine formation du RPPAE se tiendra le vendredi 26 mars 2010 et portera sur *L'intervention auprès de la clientèle masculine : comment faciliter l'engagement et le changement*. La conférencière sera Brigitte Lavoie, psychologue.

Cette formation aura lieu au Centre Antique, 6086, rue Sherbrooke à Montréal. Pour vous inscrire ou pour plus de renseignements, consultez le site Web du regroupement au <http://rppae.ca>.

ACTIVITÉS DE FORMATION DE LA RÉGION LAURENTIDES/ LANAUDIÈRE

Le Comité d'organisation des activités régionales Laurentides/Lanaudière vous invite à une journée de formation continue avec Karène Larocque, psychologue, conférencière et formatrice. Le thème : *Comment intervenir auprès des « dépendants affectifs »*. L'activité aura lieu le 26 mars 2010 au Centre de golf Le Versant de Terrebonne. Pour plus de renseignements, communiquez avec M^{me} Yvette Palardy au 450 759-1370.

ACTIVITÉS DE FORMATION DU REGROUPEMENT DES PSYCHOLOGUES CLINIENS ET CLINIENNES DE QUÉBEC

Le vendredi 23 avril 2010, de 8 h 30 à 16 h 15, le Regroupement des psychologues cliniciens et cliniciennes de Québec (RPCCQ) invite tous les psychologues, membres et non-membres, à une formation ayant comme thème *Retour au travail après un burn out : une étape délicate cruciale dans le processus de résolution de la crise*. Cette formation sera donnée par Murielle Forest, Ph.D., psychologue.

Cette formation aura lieu à l'hôtel Universel, 2300, chemin Sainte-Foy à Québec. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le regroupement au 418 922-4725 ou visitez leur site Web au www.rpccq.net.

ACTIVITÉS DE FORMATION DE LA RÉGION SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

Le comité de formation continue de la région Saguenay/Lac-Saint-Jean invite les psychologues de la région à une activité de formation qui aura lieu le 9 avril 2010. À cette occasion, M. Conrad Lecomte nous entretiendra sur les critères reliés à l'efficacité de la psychothérapie.

Pour de plus amples renseignements sur les activités régionales au Saguenay-Lac-Saint-Jean, consultez la page Web suivante : <http://secure.ordrepsy.qc.ca/region02>.

Tableau des membres

NOUVEAUX MEMBRES

Badra-Vassel, Annie
Beaugard, Yoland
Bernier, Denise
Cardinal, Geneviève
Covin, Roger
Cummings, Stéphanie
Daki, Julia
Dugré, Marcel
Émond, Marianne
Jando, Christina
Kendil, Nadia
Klein, Denise

Konopasky, Robert
Lacroix, Olivier
Leiba, Elka
Lepage, Jean-François
Rochette, Julie
Roy, Cynthia
Sarrazin, Yanick
Savard, Marilynne
Tabares, Jacqueline
Zénéral, Pascal

DÉCÈS

Kokin, Morris

Colloques et congrès

Colloque *Au-delà des troubles de comportement chez l'enfant : l'apport des méthodes projectives*.

Organisé par la Société Québécoise des Méthodes Projectives. Les 23 et 24 avril 2010, à Montréal. Renseignements : sqmp@hotmail.com ou au 418 204-6831.

20^e congrès du Réseau de soins palliatifs du Québec.

Les 10 et 11 mai 2010, à Québec. Renseignements : info@pluricongres.com ou au 450 671-9111.

12^e congrès international en oncologie psychosociale et soins palliatifs.

Organisé par l'International Psycho-Oncology Society et la Canadian Association of Psychosocial Oncology. Du 25 au 29 mai 2010, à Québec. Renseignements : <http://www.ipos-society.org/ipos2010/>

Petites annonces

À LOUER/À PARTAGER

Bureaux à louer ou à partager, chemin Queen-Mary. Édifice professionnel, bureaux bien isolés, bien aménagés, toilettes privées, occupation flexible, prix avantageux. Tél. : 514 909-2809.

Basses-Laurentides, à proximité de Montréal et Laval. Psychologues expérimentées recherchent collègues désirant partager un bureau ou avoir son propre bureau tout en étant entourés(es). Possibilité de supervision. Flexibilité et environnement intéressant. Marielle Forest : 514 235-3420, mariellef@globetrotter.net; Suzanne Simone : 450 437-0855, simonesuzanne@sympatico.ca.

Sous-location à Saint-Lambert. À l'heure, journalière, hebdomadaire. Deux beaux bureaux, grands, éclairés, tranquilles, vue sur parc. Disponible maintenant. 514 966-2139.

Vieux-Terrebonne – Bureaux à louer, 20 \$/heure ou par blocs de temps. Services inclus, bureaux meublés. Possibilités de références. Renseignements : René M. Forget, 450 964-1794.

Bureau à louer – Ahuntsic. Meublés, insonorisés, près du métro Henri-Bourassa, commodités sur place, souplesse dans modalités de location. Renseignements : 514 388-4365, poste 221.

Montréal – Beaubien/Langelier. Bureau meublé et décoré pour pratique privée. Tout compris. 150 \$/mois/jour. Éric Beaulieu : 514 339-4420, ericbeaulieu8@hotmail.com.

Montréal – Bureaux à louer à 200 mètres du métro Henri-Bourassa, Ahuntsic. Idéal pour psychologues, médecins, thérapeutes. Édifice très propre, sécuritaire et bien entretenu. Tous les bureaux sont rénovés, salle d'attente. Éclairage halogène, tapis neufs, fraîchement repeint. Pour renseignements, communiquez avec nous au 514 381-0003.

Centre-ville de Saint-Jérôme – Bureau à partager. Spacieux, meublé avec goût, salle d'attente. Plusieurs plages horaires disponibles, jours/soirs. Modalités de location à discuter, prix avantageux. 450 822-4181.

Vieux-Montréal – Bureau à sous-louer. À l'heure ou par blocs de temps. Atmosphère accueillante. Cachet : poutre, pierre, meubles haut de gamme. Vue sur la magnifique cour intérieure des Écuries d'Youville. À proximité du métro Square-Victoria. Disponible maintenant. Sandra Legagneur : 514 202-3876.

Bureaux à partager à Laval. Édifice médical moderne devant le Carrefour Laval, à côté du terminus STL. Bureaux isolés, joliment aménagés et bien éclairés. Disponibles toute la journée le vendredi, le samedi, le jeudi soir et le mercredi matin. 514 278-1528.

Bureau à partager dans le Vieux-Lévis. Avenue Bégin, bâtiment patrimonial avec d'autres bureaux professionnels. Beaucoup de disponibilité. 418 884-4101, luc.beaudoin.psychologue@bell.net.

Bureau à louer – Temps plein ou partiel. Métro Iberville. Édifice de la galerie d'art Roussil. Réal Bédard au 514 862-7852.

Beaconsfield – Beau bureau à sous-louer, spacieux, éclairé, édifice professionnel. Situé à proximité de l'autoroute 20 et boulevard St-Charles. 514 694-1777.

Rue Cherrier, métro Sherbrooke. Bureau à louer les lundi, jeudi et vendredi. Calme et accueillant. Meublé; tout inclus. 514 598-5423 ou 514 523-9483.

Bureau à partager – Québec. Coin chemin Sainte-Foy, autoroute du Vallon. Salle d'attente, 30 \$/bloc 3 heures. Temps plein : février 2010. Stationnement. 418 653-2920. www.lespac.com (no 20011706).

Grand bureau de psychothérapie, bien éclairé, fauteuils, divan, téléphone, sdb privée, etc. Dans le CSRE, métro Vendôme, secteur Sherbrooke/Décarie. Jour/bloc, mercredi/vendredi. Hélène : 514 484-4366.

Bureau à sous-louer à Laval. Clinique médicale, 2 à 3 soirs par semaine, bien situé, salle d'attente privée. Contrat annuel. Communiquez avec Gilles Bachand : 450 668-6449.

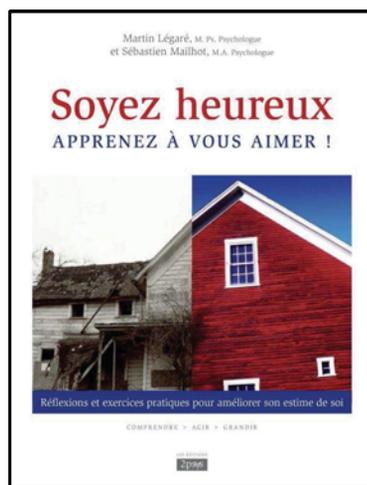
Bureau à louer – Boulevard Newman, LaSalle. Édifice professionnel récent, climatisé, insonorisé, ensoleillé. Bien situé, spacieux, lavabo, salle d'attente, cuisinette, stationnement. Déjà psychologues. 514 595-7799.

Bureau à louer dans clinique de physiothérapie Physio Axis à Prévost. Local de plus ou moins 120 p. c. attenant à la réception. Frédéric Wellens : 450 335-3030.

Deux nouveaux outils pour les psychologues



160 pages
24,95 \$



144 pages
24,95 \$

Accompagnez vos clients!

Travail sur les erreurs cognitives et l'estime de soi des adultes, approche cognitivo-comportementale.

Auteurs :
Martin Légaré, M.Ps. et
Sébastien Mailhot, M.A., psychologues

En vente au www.2psys.com et en librairie

Petites annonces

Bureaux à louer – Ahuntsic. Édifice professionnel, temps plein ou partiel, bien aménagé, meublés ou non, insonorisés, climatisés, près du métro, service téléphonique, stationnement privé. M. Baillargeon : 514 387-5005.

Bureaux pour professionnels, deux espaces commerciaux au rez-de-chaussée. 150 pi et 1200 pi. Déjà sur place : psychologues, avocats, chiropraticien, dentiste et soins esthétiques. Situé à 5 minutes du métro Jean-Talon. Renseignements : 450 635-7929 ou à projets@gecyco.com.

Vieux-Terrebonne – Très beau local pour professionnels de la santé, meublé à neuf, salle d'attente et toilette. Différentes modalités de location. 514 802-2470.

Bureaux à louer à Saint-Hubert. Édifice professionnel, bureaux aménagés et insonorisés avec salle d'attente. Inclus : téléphone, chauffage et stationnement. Diverses modalités de location à prix raisonnable. Situé sur le boulevard Cousineau près de la 116. Laisser message au 514 203-8310 ou 514 302-9544 ou à airlibre@videotron.ca.

Métro Laurier – Grand bureau meublé, élégant, éclairé, climatisé pour psychologue autonome. Location flexible : heure, journée ou bloc mensuel. Disponible maintenant. Ivan Riffo : 514 270-9713 ou ivan.riffo@psysolutions.ca.

Québec – Grande-Allée et Cartier, 150 pieds, plafond 10 pieds, plancher bois franc, stationnement, belle fenestration, bonne insonorisation, salon d'attente avec café. 418 809-7544.

Ahuntsic, Promenade Fleury. Dans un bel environnement près des restos et boutiques, bureau à partager, meublé avec goût, bien insonorisé, climatisé, grandes fenêtres, salle d'attente. Diverses modalités de location : de 1 à 4 journées par semaine et possibilités de références : 514 384-2255.

Édifice professionnel près du métro Snowdon. Disponible tous les jours avant 16 h 30 ou 17 h. Local insonorisé avec salle d'attente, sortie indépendante. Cuisinette avec frigo et micro-ondes. Toilette privée. Stationnement facile. À prix très raisonnable. Assurance et taxes incluses. Quartier et partenaire très agréables! Atmosphère zen. Communiquez avec Richard : 514 378-1836, shrinkrap.r@gmail.com.

Bureau tout équipé, insonorisé et à côté d'un métro. Près des ponts Champlain, Mercier et de l'échangeur Turcot. Appelez Geneviève au 450 463-2215.

Rues Sherbrooke et De Lorimier – Bureau à louer. Fenêtré, meublé, insonorisé, salle d'attente. Renseignements : 514 523-8771.

Boucherville – Bureau à louer, confortable, climatisé, dans un édifice professionnel. À prix raisonnable, avec possibilité de références et stationnement gratuit. 450 449-6660.

Rue Cherrier, près du métro Sherbrooke. Bureau à louer, temps plein. Possibilités de partager. Spacieux, accueillant, rénové. Renseignements : Suzanne au 514 842-8938.

Métro Jarry ou Crémazie. Cabinet d'avocats offre trois magnifiques bureaux pour professionnels. Loyer très avantageux (750 \$), incluant téléphone, boîte vocale, Internet, réception, salle de conférence, cuisinette, salle de repos. Photocopieur et télécopieur si requis. Atmosphère agréable. M^e Lucie Lefebvre ou M^e Diane Turbide : 514 271-1336 ou avocatestlg@vif.com.

Centre professionnel – Bureau à louer, Boisbriand. Maison chaleureusement décorée, bien éclairée. Stationnement facile d'accès, près de la 15, 13 et 640. Madame Parent : 514 777-7514.

Bureau de 170 pc, bien éclairé, Centre de santé intégratif, Montréal-Ouest/NDG, près de nombreux autres praticiens des soins de santé. D^r Lefebvre, ND : 514 485-6789.

Bureau à louer – Laval. Édifice médical centralisé et sécuritaire. Meublé, spacieux, bien fenêtré, avec salle d'attente, cuisinette et commodités, insonorisation supérieure, climatisation. Disponibilités par blocs, à la demi ou à la journée. Modalités avantageuses selon occupation. 450 663-7222.

Centre de psychologie de la Grande-Côte – Bureau à sous-louer, Boisbriand, dans une maison ancestrale. Chaleureux, éclairé, affluence, salle d'attente et cuisinette. Facile d'accès, situé à proximité des autoroutes 13, 15 et 640. Horaire disponible jour-soirée, possibilités de références. Diverses modalités de sous-location. 514 824-2519.

Centre beauté-santé de Laval. Bureaux 10' par 11' à partager avec psychologue/psychothérapeute. Renseignements : 514 895-1585.

CONNERS-3 et ASEBA

L'échelle d'évaluation **Connors, troisième édition**, est le résultat de 5 années de recherches et de développement intensifs. Le Connors-3 s'avère un outil fiable qui permet d'assister le professionnel dans la démarche diagnostique. Fondé sur des découvertes solides et plusieurs éléments clés de l'échelle d'évaluation Connors révisée (CRS-R), le **CONNERS-3** offre une évaluation complète du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité. Le **CONNERS-3** évalue également des troubles souvent associés tel que le trouble oppositionnel avec provocation et les troubles de conduite. Les questionnaires des parents, des enseignants et d'auto-évaluation sont disponibles en version longue ou en version courte.

5051-300622 : MATÉRIEL COMPLET (CORRECTION MANUELLE)

Système d'évaluation empirique Achenbach : L'ASEBA permet une évaluation des problèmes comportementaux, des difficultés émotives et de la psychopathologie. L'ASEBA inclut une variété de formes couvrant de 1.5 ans à 30 ans. Deux formes différentes sont disponibles en français; le module pré-scolaire (entre 1.5 ans et 5 ans) et le module scolaire (entre 6 et 18 ans).

5012-860602 : MATÉRIEL COMPLET VERSION SCOLAIRE

5012-855812 : MATÉRIEL COMPLET PRÉ-SCOLAIRE



NOUVELLE ADRESSE INSTITUT DE RECHERCHES PSYCHOLOGIQUES

8490 rue Jeanne-Mance, suite 104, Montréal Qc. H2P 2S3

Téléphone : 514 382-3000 & 1 800 363-7800

Télécopie : 514 382-3007 & 1 888 382-3007

Courriel : info@i-r-p.ca

Site Web : <http://www.i-r-p.ca>

_PSYCHOLOGUES RECHERCHÉ(E)S

Deux psychologues recherché(e)s pour pratique privée immédiate dans Lanaudière, clientèle fournie, base contractuelle : un(e) spécialisé(e) dans les thérapies d'enfants et d'adolescents, tests neuropsychologiques serait un atout; un(e) spécialisé(e) dans les thérapies avec les adultes, orientation TCC. psychologie@centrelachenaie.ca.

Psychologues travailleurs(euses) autonomes recherchés pour se joindre à l'équipe Les Psychologues associés. Possibilité d'adhérer à différents statuts : collaborateur(trice); associé(e), sous-locateur(trice). Pour renseignements, communiquez avec Luc Jolicoeur au 514 337-8292 ou expédiez votre CV à Luc Jolicoeur, 375, Henri-Bourassa Ouest, Montréal (Québec) H3L 1P2, ou à luc.jolicoeur2@videotron.ca.

Recherchons psychologues, minimum 3 heures/ semaine à la Clinique communautaire de psychothérapie à Sainte-Thérèse. Enfant, adulte, couple ou famille. Pour renseignements ou envoi CV : infoccp@ellnet.ca.

Boucherville – Cabinet privé depuis 1996 (14 disciplines, 60 professionnels) cherche des psychologues pour enfants ou adultes, temps partiel (minimum 4 heures par semaine). Tout fourni (clientèle, papeterie, publicité, réception). Ambiance agréable. Bureaux insonorisés. Horaire flexible. Renseignements : 450 641-9509 ou envoyez votre CV à fcampeau@cabinet-conseil-campeau.ca.

La Clinique de psychologie Celia Lillo offre un service de qualité : évaluation et psychothérapie (adultes, adolescents, enfants); thérapie de couple; expertise psycholégale. Nous soutenons nos psychothérapeutes avec des supervisions et séminaires cliniques. Pour vous joindre à notre équipe, envoyez votre curriculum vitae à cpcelialillo@bellnet.ca ou téléphonez au 514 499-0025.

Vous cherchez un endroit pour exercer sans vous soucier de la gestion... Le CPDM, établi depuis 15 ans dans la région de Terrebonne, Mascouche, est à la recherche de psychologues contractuels. Clientèle et secrétariat inclus. Disponibilités de jour et de soir, psychodesmoulins@videotron.ca. Pour plus de renseignements : 450 492-4135 ou 450 966-0134.

Laval – Psychologues recherchés pour se joindre à notre équipe en tant qu'associé(e) ou sous-locateur(trice). Diverses modalités de location et possibilité de références. Bureaux meublés et insonorisés, dans un nouvel édifice médical situé tout près du métro Montmorency. Communiquez avec nous pour de plus amples renseignements : 514 312-7046.

Psychologues recherchés. 25 \$ l'entrevue. Service populaire de psychothérapie à Laval. Supervision offerte. Plusieurs autres avantages. Offre complète au www.spp-laval.qc.ca. Envoyez CV au spp@cooptel.qc.ca.

Le Centre de psychologie Gouin recherche un(e) psychologue. Pratique principale en évaluation psychologique et expertise. Psychothérapie et activités de consultation en pratique complémentaire. Connaissance des outils projectifs et des tests intellectuels, expérience en clinique infantile ou adolescente seraient favorables. Communiquez avec Diane Deschênes : 514 331-5530 ou info@cpgouin.ca.

Boucherville – Psychologues demandés. Pratique privée, nouvelle équipe dynamique, clientèle variée : enfants, parents, adolescents et adultes, couples et famille. 450 449-3963.

_FORMATIONS OFFERTES

Formation à la thérapie EMDR en français à Montréal. Formation approuvée par EMDR International Association. Volet I : 20-23 mai 2010. Volet II : 18-20 novembre 2010. Formateur : Dr Philippe Gauvreau, psychologue et instructeur approuvé par EMDRIA. Pour plus de renseignements, consultez le site www.pgauvreaupsy.com ou par courriel au pgauvreaupsy@gmail.com.

Formation en thérapie cognitivo-comportementale des troubles anxieux. Formatrice : Isabelle Boivin, psychologue, Ph. D. Durée : 3 journées, de 9 h à 16 h 30. Dates : les jeudis 13, 20 et 27 mai 2010. Lieu : Centre Saint-Pierre, Montréal. Renseignements : 514 609-0206. Places limitées. Réservez tôt.



Société
Québécoise
d'Hypnose inc.

FORMATION CONTINUE EN HYPNOSE

Formation en hypnose clinique

FORMATION DE BASE - 6, 7, 20 ET 21 MARS 2010
À MONTRÉAL

Cet atelier initie les participants(es) à la pratique de l'hypnose en tant que mode de communication et outil thérapeutique.

La méthodologie privilégiée favorise un apprentissage progressif et intensif des habiletés, des techniques et stratégies de base en hypnose clinique.

Cette formation respecte les standards retenus par l'American Society of Clinical Hypnosis (ASCH).

Kaléidoscope de techniques d'hypnotisation dans le traitement de la douleur et des troubles psychosomatiques

FORMATION AVANCÉE - 23 ET 24 AVRIL 2010
À MONTRÉAL

Avec **Gaston Brosseau**, psychologue

Spectre allant des inductions classiques jusqu'au
nano-inductions

Visitez notre site : www.sqh.info

Renseignements : 514 990-1205

Par Dr^e Cynthia Turcotte, psychologue au Centre hospitalier de l'Université de Montréal

LA RÉPONSE AUX ANTIDÉPRESSEURS SERAIT INFLUENCÉE PAR DES FACTEURS GÉNÉTIQUES ET CLINIQUES

Plusieurs patients ne se remettent pas complètement de leur dépression, et ce, même après plusieurs traitements aux antidépresseurs. Des chercheurs ont tenté de déterminer si des facteurs génétiques et des caractéristiques cliniques pouvaient contribuer à l'échec d'une évolution favorable chez ces patients. Ils ont étudié le bagage génétique et la présence de troubles comorbides à la dépression chez 339 patients du Munich Antidepressant Response Signature (échantillon de MARS), 361 patients dépressifs à l'interno des hôpitaux psychiatriques de la Ludwig Maximilians University et de la University of Muenster (échantillon allemand de réplication) et 832 patients dépressifs majeurs qui consultent en externe du Sequenced Treatment Alternatives to Relieve Depression (STAR*D). Les chercheurs ont également eu recours à un groupe contrôle (n=366). Ils ont ainsi regroupé l'ensemble des patients (n=1532) selon qu'ils avaient obtenu des résultats (soit au Quick Inventory of Depressive Symptomatology [QIDS-C], soit à la Hamilton Depression Rating Scale [HDRS]) indiquant face aux antidépresseurs une réponse initiale partielle (amélioration de 25 % après 2 semaines), une réponse favorable (amélioration de 50 % après 5 semaines), une rémission ou une non-rémission après 5 semaines. Ils ont déterminé les génotypes présents pour les patients dans chacun de ces groupes. Ils ont ainsi constaté la présence d'un faible nombre vs un nombre élevé d'allèles réponse aux antidépresseurs selon les groupes. Les résultats démontrent que les patients qui possèdent un nombre élevé d'allèles réponse (se situant dans les premiers 33 % dans la distribution) sans présenter de trouble anxieux comorbides à la dépression ont une rémission plus rapide. Les chercheurs infèrent de leurs analyses que plusieurs familles de gènes (cluster) contribuent à l'évolution des symptômes dépressifs en réponse à un traitement antidépresseur. Ces familles de gènes seraient reliées aux trajectoires métaboliques et au développement du cerveau (famille 1), à des problèmes somatiques (famille 2), et à la signalisation des récepteurs et à la neurotransmission (famille 3). En raison de la grande hétérogénéité des phénotypes des patients, d'autres facteurs devraient être étudiés avant de tirer des conclusions définitives, tels que la consommation d'alcool et drogues à l'histoire individuelle et la présence de stressors environnementaux.

Ising, M. et al. (2009). A genomewide association study points to multiple loci that predict antidepressant drug treatment outcome in depression. *Archives of General Psychiatry*, 66(9): 966-975.

AVEC OU SANS ANTIDÉPRESSEURS, DANS LES DEUX CAS, UNE ÉVOLUTION DÉFAVORABLE À LONG TERME

On ne connaît pas bien l'efficacité des traitements aux antidépresseurs à long terme. Une méta-analyse a été réalisée suite à la consultation de plusieurs bases de données (Medline, PsycInfo, Cochrane Library et EMBASE Drugs and Pharmacology). Ainsi, des chercheurs ont retenu 24 publications (à partir de 1988) se rapportant à 12 études longitudinales sur l'évolution des symptômes dépressifs après 10 ans ou plus. L'échantillon global comprenait au moins 3901 patients dépressifs, traités aux antidépresseurs (équivalent à 300 mg/jour d'imipramine ou à 21 mg jusqu'à 30 mg de fluoxétine) et s'étant rendus jusqu'au dernier temps de mesure. De plus, les chercheurs ont eu recours à 3 études répondant aux critères de sélection pour constituer un échantillon de comparaison de patients non traités aux antidépresseurs (n=1160). La majorité des participants étaient des femmes d'origine caucasienne ayant été hospitalisées une fois. La récurrence de dépression était présente dans 40 % à 85 % des cas. Environ un quart des individus traités aux antidépresseurs ont obtenu des résultats indiquant une amélioration et autant de participants ont obtenu des résultats pauvres. Aucune différence d'évolution de symptômes n'est notée entre les patients traités aux antidépresseurs comparativement à ceux qui sont traités sans antidépresseurs sur le long terme. Les chercheurs concluent qu'à long terme, l'évolution des symptômes dépressifs est généralement pauvre ou défavorable. Ajoutons que le dosage, la durée et la fréquence du traitement médicamenteux n'étaient pas souvent précisés en détail dans les études. Une grande hétérogénéité de la fréquence, la durée et la sévérité des épisodes dépressifs a été notée, ce qui limitait aussi la portée des résultats. D'autres études sont donc nécessaires avant de proscrire le maintien du traitement antidépresseur sur le long terme.

Hughes, S., & Cohen, D. A. (2009). A systematic review of long-term studies of drug treated and non-drug treated depression. *Journal of Affective Disorders*, 118(1-3): 9-18.

CHOISIR SON TRAITEMENT CONTRIBUERAIT À UNE ÉVOLUTION FAVORABLE

L'*American Psychological Association* (APA, 2006) suggère que les préférences du client quant au choix du traitement devraient être prises en considération. Cette recommandation est incluse dans les pratiques cliniques (ou bestpractice), impliquant ainsi qu'il y aurait un effet des préférences du client sur l'évolution reliée au traitement. Par l'intermédiaire d'une procédure méta-analytique, des chercheurs ont sélectionné 26 études comparant les différences quant à l'évolution des symptômes entre les clients ayant reçu leur traitement préféré et les clients n'ayant pas reçu le traitement de leur choix. Ces études ont été recensées dans les bases de données PsycINFO et ProQuest entre 1967 et 2007. À travers les 26 études répondant aux critères d'inclusion, la méta-analyse a permis d'évaluer l'effet des préférences pour plus de 2300 clients. Les clients étaient en majorité des hommes (64,65 %), Caucasiens (77,39 %), âgés en moyenne de 43 ans. Les études sélectionnées précisaient les options de traitement présentées aux clients, les traitements prodigués, les méthodes de pairage des clients avec leur traitement préféré ou non ainsi que les buts du traitement. De plus, elles examinaient différents traitements (ex. : thérapie cognitivo-comportementale, de groupe, pharmacothérapie, etc.) pour une variété de diagnostics ou de motifs de consultation. Les résultats ont indiqué un effet significatif, mais faible pour les clients qui avaient reçu le traitement de leur choix. Ces clients avaient également 58 % plus de chance de présenter une évolution très favorable. D'autres analyses ont démontré que ces clients étaient deux fois moins susceptibles d'abandonner le traitement en comparaison avec les clients n'ayant pas reçu leur traitement préféré. Il semble donc important, selon les pratiques basées sur les données probantes, d'inclure les préférences du client dans le processus de prise de décision que constitue le choix du traitement et de ses modalités.

Swift, J., & Callahan, J. (2009). The impact of client treatment preferences on outcome: a meta-analysis. *Journal of Clinical Psychology*, 65(4), 368-381.

L'assurance d'avoir

PLUS

de privilèges



Exclusivement réservé aux membres

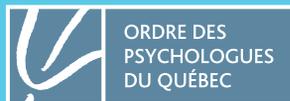
Obtenez 10 % de rabais sur vos primes d'assurance automobile, habitation et véhicules récréatifs

Concours

Par ici Paris!

Demandez une soumission et courez la chance de vous envoler vers Paris.

Règlements disponibles à la Vice-présidence marketing.



La Capitale
assurances générales

Cabinet en assurance de dommages

1 866 551-2641 • Montréal : 514 788-3527 • www.lacapitale.com

RÉGIME D'ASSURANCE COMPLET POUR LES MEMBRES DE L'OPQ



PRENEZ DE L' ASSURANCE



ORDRE DES
PSYCHOLOGUES
DU QUÉBEC

En tant que membre de l'**Ordre des psychologues du Québec**, vous avez accès à un régime d'assurance conçu expressément pour vous.

Vous pourrez profiter d'un taux de groupe privilégié très avantageux et vous y trouverez toutes les protections étendues dont vous avez besoin :

- assurance invalidité
- assurance maladies graves
- assurance frais généraux de bureau
- assurance vie
- assurances médicaments et soins de santé complémentaires
- assurance soins dentaires
- assurance voyage
- assurance frais d'optique

Alors, il n'y a pas à hésiter, communiquez avec **Dale Parizeau Morris Mackenzie** sans plus tarder en composant sans frais le

1 800 361-8715
dpm.ca/opq

MONTRÉAL | GATINEAU | JONQUIÈRE | QUÉBEC | TORONTO

Vous avez tout à y gagner!

Ce programme est le seul programme recommandé par l'Ordre, et Dale Parizeau Morris Mackenzie en est le distributeur exclusif.

Dale
Parizeau
Morris
Mackenzie



CABINET DE SERVICES FINANCIERS